



Université de Lille

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales

M1 Science Politique, Parcours Action Humanitaire

MEMOIRE DE RECHERCHE

Tourisme et risques naturels sur le littoral des Hauts-de-France : quelles stratégies d'adaptation de la part des acteurs de l'aménagement et de l'attractivité du territoire ?

Mémoire préparé sous la direction de Mme. Isabelle BRUNO et Mr. Guillaume RIEU

Présenté et soutenu par Alice LABENNE

Année université 2021-2022.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice Mme Bruno et mon directeur Mr Rieu pour leurs précieux conseils vis-à-vis de mes travaux de recherche et de terrain, pour la confiance qu'ils m'ont accordé, la présence, la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve toute au long de cette année universitaire. Leur aide a été déterminante pour la réalisation de ce mémoire.

J'adresse également mes remerciements à mes proches, et notamment mes ami.es de promotion de Master action humanitaire, avec qui nous sommes restés soudés, nous nous sommes motivés et soutenus mutuellement au cours de cette première année. Je tiens également à remercier Mr Viel Victor qui a su m'encourager à aller au bout de ce travail et à surpasser mes doutes et difficultés.

Je tiens finalement à témoigner ma reconnaissance aux personnes suivantes pour leur contribution dans la réalisation de ce mémoire, le temps et l'attention qu'ils m'ont accordé, à savoir :

- ✚ Mr. Arnault Graves, président de la délégation Manche-Mer du Nord au Conservatoire du Littoral qui s'est déplacé à Lille de manière exceptionnelle pour m'accorder mon premier entretien ;
- ✚ Mme Céline Duffy, directrice « Développement durable » pour la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers qui m'a accordé plusieurs entretiens quand d'autres acteurs du Calaisis ne répondaient pas à mes appels, et qui a su m'apporter des éléments techniques pour une compréhension optimale des enjeux que mon sujet recouvre.
- ✚ Enfin, une mention spéciale pour Mme Marie-Pierre Rousseaux, responsable de la Mission littoral et façade maritime pour la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), qui m'a accordé mon dernier entretien en toute dernière minute à une semaine du rendu de ce travail, qui a su me rassurer, et m'accorder plus de temps que prévu pour m'aider à rédiger au mieux le plan de ce mémoire.

*J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je
m'engage à ce que mon travail de mémoire en soit exempt.*

Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	4
Introduction	6
1. Accroche et présentation du sujet/thème de mémoire.	6
2. Motivations personnelles liées au sujet.	8
3. Etat de l’art.	9
a) Constat des impacts globaux du tourisme : les effets sociaux, économiques et écologiques.	9
b) Touristification du littoral des Hauts-de-France et lien avec la présence de risques naturels.	12
4. Problématisation.	15
5. Démarche d’enquête : principales caractéristiques, limites, justification de certains choix.	17
6. Annonce du plan.	19
Chapitre 1 (introductif) - Le territoire littoral : un espace touristique sensible aux risques naturels.	20
I. Contextualisation du sujet : définition des risques naturels et développement de l’attractivité touristique du littoral.	21
A. Les risques naturels comme éléments de vulnérabilité du territoire.	22
a) La submersion marine et inondation continentale.	22
b) Erosion/accrétion et recul/avancée du trait de côte.	25
c) Le risque retrait-gonflement des argiles	28
B. Littoralisation du territoire : facteur d’aggravation des risques ?.....	29
a) Le tourisme considéré historiquement comme une pratique des élites.	29
b) Historicisation des politiques d’aménagement du territoire et progressive prise en compte des enjeux du dérèglement climatique.	31
II. Gouvernance du littoral : quels acteurs, quels rôles, et quelles compétences ?	33
A. Eléments d’introduction générale de la gouvernance multiniveau du littoral.	33
B. Une multiplicité d’acteur pour une gestion technique, politique et démocratique du littoral.	35
III. Etude d’un « non-sujet » : le paradoxe de l’ignorance des risques à Calais.	42
Chapitre 2 – Mise à l’agenda du problème public environnemental : appréhension des risques naturels et bilan de l’adaptation des acteurs concernés.	45
I. Les apports du droit dans le cadre d’une gestion cohérente et commune des risques.	45
A. Dispositifs stratégiques et opérationnels pour le développement d’un littoral durable et résilient. 45	
B. De la loi littoral à la loi climat et résilience : quelles avancées, et quel bilan pour la protection ?	50
C. Un résultat mitigé quant au transfert de compétence GEMAPI aux collectivités territoriales.	51
II. Quelle stratégie pour le littoral en 2050 ? Entre devoir de préservation et nécessité d’action.	54

A.	L'appréhension de la gestion des risques au sein de la Mission littoral et façade maritime de la DREAL HDF.....	54
B.	Le projet « Adapto » du Conservatoire du Littoral mise sur une gestion « souple » du trait de côte. 56	
a)	Présentation du projet Adapto sur le site naturel de la Baie d'Authie.....	56
b)	Les contraintes administratives à la protection du site.	58
C.	L'hypothèse d'un éco-tourisme, un tourisme durable respectueux des environnements naturels. 60	
a)	La qualification des sites naturels sous le label de Grands Sites de France : volonté préservation de l'attractivité naturelle conjugée avec l'accueil raisonné de public étranger.	61
b)	Des attentes nouvelles de la part des visiteurs : le développement d'une conscience écologique et d'un besoin de reconnexion avec la nature.....	62
	Conclusion	63
	Bibliographie	64
	Annexes	69
I.	Grille d'entretien	69
II.	Liste des personnes contactées	71
III.	Fiche enquêté 1 : Arnault Graves	73
IV.	Fiche enquêté 2 : Céline Duffy	74
V.	Fiche enquêté 3 : Marie-Pierre Rousseaux	74

Introduction

1. Accroche et présentation du sujet/thème de mémoire.

En avril 2020, en pleine période de confinement, le comité régional du tourisme des Hauts-de-France lançait un appel sur les réseaux sociaux : « Le confinement terminé, où aurez-vous très envie de vous évader pour vous ressourcer en Hauts-de-France ? » Deux semaines plus tard, le verdict tombait : c'est la Côte d'Opale qui arrivait largement en tête des votes des internautes¹, devant la forêt de Compiègne, le pays des Sept Vallées ou les hortillonnages d'Amiens. « C'est l'appel de la mer, constatait Maxime Truffaut, en charge des relations presse et *community manager*. D'ailleurs, la baie de Somme se hisse en deuxième position dans le palmarès. » Ce résultat n'a rien de surprenant. Il illustre un processus de littoralisation qui augmente la pression démographique sur les côtes d'Europe comme sur les autres continents. Or, dans un contexte d'élévation du niveau des océans, cet attrait pour les zones littorales place les responsables politiques face à une tension préoccupante. D'un côté, dans un contexte de crise économique, les collectivités territoriales sont amenées à promouvoir « l'attractivité » des littoraux pour y développer des activités industrielles, et notamment touristiques. D'un autre côté, dans un contexte de crise écologique, elles sont de plus en plus confrontées à la difficulté de prendre en compte l'élévation du niveau des eaux, le recul du trait de côte ou encore l'érosion côtière, dans l'élaboration de politiques locales d'aménagement. D'où un travail de conciliation des politiques de développement économique et de protection environnementale, de construction d'une image touristique et de gestion des risques naturels de submersion.

Marginalisé jusqu'au XIXe siècle, le littoral est devenu un espace attractif d'un point de vue économique, notamment grâce au tourisme balnéaire. Aujourd'hui le tourisme dans les Hauts-de-France représente 4% du PIB régional, 3.4% de l'emploi total de la région, et près de 24 millions de visiteurs recensés. La croissance économique du littoral est nourrie non seulement par les activités maritimes liées à la pêche ; mais aussi par les activités touristiques et résidentielles. Notre littoral est ainsi un lieu d'interface avec la mer, avec le reste de la région ; mais aussi un lieu de diversité : le littoral présente de nombreux atouts autant d'un point de vue géologique avec la diversité des paysages tant sur le trait de côte que sur

¹ « Tourisme dans les Hauts-de-France, comme une envie de Côte d'Opale... », *La Voix du Nord*, 11 mai 2020. Il est précisé que la page Facebook d'Esprit Hauts de France compte près de 200 000 abonnés et que l'appel ici mentionné a touché 65 000 personnes, à l'origine de 730 likes, 217 partages et 213 commentaires.

l'arrière-pays ; que d'un point de vue culturel et écologique avec une faune et flore extrêmement développée et respectée, il accueille par exemple la plus grande richesse de la région en plantes à fleur. Cette richesse engage ainsi les acteurs du territoire à un devoir de préservation non seulement de l'homme : sécurité des citoyens, infrastructures industrielles et portuaires, activités de loisir et de tourisme, urbanisation ; mais aussi un devoir de préservation de la nature au regard des risques naturels. En effet, plus que jamais les effets environnementaux des activités humaines développées sur le littoral sont à prendre en compte : pollution des sols, de l'eau, de l'air, qui participent par ailleurs à la formation et à l'intensification des aléas naturels tels que les inondations continentales, la submersion marine, l'érosion du trait de côte ; autant d'enjeux qui menacent le littoral – non plus seulement compris comme l'espace entre la mer et le trait de côte, mais également compris dans son ensemble, avec les communautés de communes qui bordent le trait de côte et celles de l'arrière-pays – et remettent en question l'habitabilité du territoire.

Par ailleurs, la présence des risques naturels précités sur le territoire amène à prendre en compte également des enjeux économiques. En effet, en parallèle du devoir de préservation, il y a aussi un devoir d'action qui impliquerait, sur le plan purement économique, la débétonnisation permettant la fin de l'artificialisation du littoral, de la construction d'habitations, d'infrastructures liées à l'économie du sable (touristique) pourvoyeuse d'emplois et de richesse afin de laisser libre court à la mer, mais qui impliquerait également une perte d'attractivité et donc potentiellement de capitaux financiers extérieurs.

On a aussi des conséquences sociales/humaines du point de vue des potentiels déplacements de populations. Enfin, des conséquences politiques qui s'articulent autour des question de gouvernance et de politiques d'aménagements du territoire.

Suite à mes premières lectures, j'ai pu constater le peu de ressources académiques disponibles sur le sujet de la gestion des risques naturels liés au développement du tourisme d'un point de vue local sur le littoral des Hauts-de-France. Ainsi, c'est un terrain qui me semble intéressant et original à étudier. Il est important d'adopter plusieurs perspectives dans le cadre du traitement du sujet présent puisque la question de l'impact du tourisme est un phénomène global, qui touche plusieurs secteurs. Aussi, il semble pertinent d'interroger la politisation de ce problème et d'analyser la manière dont il est géré à différentes échelles (à travers la question notamment des politiques publiques d'aménagement) et par différents acteurs de la gouvernance du littoral.

2. Motivations personnelles liées au sujet.

Mon mémoire porte ainsi sur les stratégies d'adaptation des acteurs locaux vis-à-vis des risques naturels sur le littoral des Hauts-de-France. Les « acteurs locaux » pris en compte dans le cadre de ce mémoire sont non seulement les élus du territoire à l'échelle locale, mais aussi les institutions départementales et régionales d'aménagement, d'attractivité et de protection du littoral. L'intérêt que je porte à la thématique de l'écologie est né des cours de Monsieur Grégory Derville, maître de conférences à l'Université de Lille dirigeant les enseignements d'« écologie politique » et de « politiques environnementales » en licence et en master de sciences politiques. Ces cours, axé sur une analyse autant politique que scientifique de la crise écologique ont développé en moi un réel intérêt pour la thématique de l'environnement la lutte contre le dérèglement climatique.

J'ai donc souhaité, au départ, écrire un mémoire portant sur les causes, les conséquences, et les enjeux politiques et humanitaires que pouvaient entraîner la crise écologique à l'échelle mondiale. Une de mes idées de sujet pouvant faire le lien entre écologie et humanitaire portait par exemple sur le cas des réfugiés climatiques. Or, utiliser le thème de crise écologique mondiale s'est avéré être un problème au regard de diversité de pistes d'analyses ; et au contraire, travailler sur le cas de réfugiés climatique était un choix de sujet peut-être trop limité d'abord au regard du peu de travaux sur le sujet, mais aussi parce que le statut de « réfugié climatique » n'est pas encore inscrit dans le droit international. De plus, en termes de travail de terrain, il aurait été compliqué de mener des enquêtes quantitatives ou qualitatives au regard de l'échelle choisie : comment enquêter auprès de réfugiés climatiques, comment entrer en contact avec les personnes concernées ? Comment travailler sur la crise écologique, sur quels acteurs en particulier se concentrer ? Il me paraissait par exemple intéressant de questionner le rôle de dirigeants politiques, mais comment de nouveau enquêter auprès de tels acteurs ?

De fait, j'ai directement orienté mes premières lectures sur le sujet en pensant à la faisabilité du terrain. Etant originaire du Pas-de-Calais, d'un village se situant à quelques kilomètres de la Côte d'Opale, j'ai trouvé qu'il était pertinent de questionner les politiques d'aménagement de mon territoire au regard des aléas climatiques qui pouvaient ou non nous toucher. C'est donc en lisant beaucoup, en m'informant notamment sur Internet, sur des sites de médias tels que Reporterre, en lisant des articles de presse et de revues, des articles académiques et scientifiques, que je me suis rendue compte du peu de littérature existant sur

le sujet des risques naturels en particulier sur le littoral des Hauts-de-France. Malgré le fait que ces aléas soient connus, et discutés dans la presse sur tout le territoire national, peu de recherches académiques ont posé la question de l'adaptation ou non des acteurs du territoire vis-à-vis de ces risques. C'est donc également une des raisons pour laquelle j'ai décidé de travailler sur ce sujet, et même plus particulièrement faire le lien entre tourisme et risques naturels afin d'analyser le rôle des acteurs de l'aménagement du territoire dans l'aggravation ou l'atténuation des conséquences de la crise écologique en particulier sur le littoral des Hauts-de-France.

3. Etat de l'art.

a) Constat des impacts globaux du tourisme : les effets sociaux, économiques et écologiques.

Sur la question des retombées du tourisme sur le développement, bien que daté, le travail de Sébastien Condes apprend beaucoup sur le caractère hétérogène des conséquences qu'elles soient économiques, culturelles (populations locales), écologiques (ressources naturelles)².

Le phénomène tourisme de masse est caractérisé par les 1.5 milliards de touristes internationaux en 2019 selon les chiffres de l'OMT (Organisation Internationale du Tourisme)³. Selon l'étude « Le tourisme à l'horizon 2030 », on attend 1.8 milliard d'arrivées d'ici 2030. Entre 2018 et 2019, la croissance du tourisme a été de l'ordre de 3,7%. En 2016, les recettes liées au tourisme en France correspondent à 42.5 milliards de dollars. La part du tourisme dans le PIB mondial en 2017 représentait 10%. Le tourisme représente 1 emploi sur 10 et 7% des exportations mondiales. Il s'agit donc d'une industrie stratégique qui soulève des enjeux économiques de première importance pour certaines régions, notamment les zones littorales.

D'une part, du point de vue des populations locales, Serge Latouche compare le développement du tourisme de masse des occidentaux à une forme de néocolonialisme et constate que « le néocolonialisme avec l'assistance technique et le don humanitaire a fait beaucoup plus pour la déculturation que la colonisation brutale »⁴. De la même manière, dans

² Sébastien CONDES, « Les incidences du tourisme sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n°178, 2004, p. 269 à 291.

³ <<https://www.unwto.org/fr/le-tourisme-mondial-consolide-sa-croissance-en-2019>>, consulté le 11/12/21.

⁴ Serge LATOUCHE, *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte, 1989, p.90.

son ouvrage *Le Jardin de Babylone*⁵, Bernard Charbeaunneau parle de domestication de la nature et de destruction des cultures en faisant le lien avec le colonialisme : selon ses observations, « l'opposition de l'indigène et de l'étranger apparente la station balnéaire à la société coloniale ; et là aussi l'impact de la société industrielle détruit la société traditionnelle ». Rodolphe Christin considère que les peuples « indigènes » locaux sont « mis en exploitation »⁶, exploités en tant que prestataires de service de leur propre territoire et au service de l'industrie du tourisme qui ferait vivre leur localité en boostant l'économie en haute saison. L'exemple de la création du Parc National dans le sud de la Guyane est intéressant pour illustrer cette redéfinition des rôles des populations locales : les populations amérindiennes y voient leurs villages et cultures traditionnelles dévastées au profit des développeurs que sont les professionnels de l'aménagement du territoire. Pour autant, cette vision de l'autochtone passif peut être dépassée selon les cas particuliers. L'argument de l'employabilité des locaux tient comme élément positif du développement du tourisme. Pour Zurab Pololikashvili, secrétaire général de l'OMT, le secteur du tourisme permet aux populations de vivre : « Notre secteur leur permet de vivre. De gagner non seulement un salaire, mais aussi la dignité et l'égalité. Les emplois dans le tourisme donnent également aux gens la possibilité de s'émanciper et d'être partie prenante de leur propre société, souvent pour la première fois »⁷.

D'autre part, sur le plan économique, pour S. Condès, « le principal risque pour les pays pauvres et émergents est que le tourisme ne produise que très peu de retombées pour les économies nationales »⁸ ; autrement dit, le tourisme profite davantage aux industries touristiques occidentales qui implantent leurs structures sur le territoire plutôt qu'aux économies nationales qui risquent de devenir dépendants de cette industrie. Dans son étude, l'idéal serait que le tourisme soit « un simple moyen d'accumuler de la richesse » (S. Condès, p. 276) afin d'accroître la compétitivité du pays sur la scène internationale notamment grâce à la main-d'œuvre bon marché et au marché foncier peu onéreux. Toutefois, il met l'accent sur le fait que les retombées économiques du développement par le tourisme sont variables selon les pays et les situations économiques préexistantes. R. Christin critique de son côté la « mise en production des territoires » qui amène l'augmentation du coût de l'immobilier, la concurrence de pouvoir d'achat entre la population locale et les visiteurs/touristes, la

⁵ Bernard CHARBEAUNNEAU, *Le jardin de Babylone*, Editions de l'encyclopédie des nuisances, Paris, Gallimard, 1969.

⁶ Rodolphe CHRISTIN, *Manuel de l'antitourisme*, Ecosociété, Montréal, août 2017.

⁷ <<https://www.unwto.org/fr/zurab-pololikashvili>> , consulté le 11/12/21.

⁸ Sébastien CONDES, *op. cit.* p. 285.

prolifération des résidences dites secondaires qui tuent la vie locale en « occupant l'espace sans réellement l'animer », la prolifération de conflits d'usage (par exemple, le captage des eaux de ruisseaux par les propriétaires de résidences pour remplir leurs piscines), la fin des activités (culturelles mais aussi économiques) traditionnelles. Pour d'autres, le développement du tourisme est synonyme de croissance économique puisque l'arrivée de nouveaux acteurs sur les territoires permettent parfois de stimuler l'économie, notamment dans les pays en développement.

Enfin, sur le plan écologique, le tourisme contribue au dérèglement climatique mondial puisqu'il entraîne la consommation des ressources naturelles non-renouvelables, si bien que le secrétaire général de l'OMT alerte : « l'urgence climatique représente une menace plus grande que la COVID »⁹. Or, il ne précise pas que le tourisme est un facteur aggravant cette urgence climatique. En effet, selon une étude publiée dans la revue *Nature Climate Change*, l'empreinte carbone du tourisme représenterait 8% du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité¹⁰. La première cause de cet impact écologique est le transport, responsable d'environ 80% des répercussions totales qu'a un touriste moyen sur l'environnement, le reste correspondant à la consommation de biens et de services tels que l'hébergement (chauffage, électricité, coûts de rénovation des bâtiments par exemple), la restauration (notamment dans les restaurants « internationaux » qui proposent des denrées alimentaires de chaque pays du monde, ce qui implique des importations, mais aussi la culture intensive d'aliments qui ne sont pas forcément de saison par exemple), les loisirs et les activités en tout genre. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'aviation comme mode de transport quasi exclusif représente environ 3.5% des gaz à effet de serre d'origine humaine, proportion qui pourrait monter jusqu'à 15% d'ici 2050 . Or, cette urgence climatique est donc aussi liée aux modes de consommation des touristes qui cherchent à aller toujours plus loin: Par exemple, le mardi 2 novembre 2021, le premier Airbus A340 s'est posé sur un tarmac de glace en plein milieu de l'Antarctique, un vol VIP comptant 23 passagers (des scientifiques, mais aussi des touristes) à son bord¹¹. Certains journaux et médias affirment que ce « test » permettrait de penser les formes de tourisme dans plusieurs années quand la hausse des températures dans le monde ne sera plus supportable. Pour reprendre une formule de R.Christin, l'impact écologique de ce voyage en Antarctique sera considérable.

⁹ Déclaration de Zurab Pololikashvili à l'occasion du Sommet ministériel OMT, WTTC & WTM.

¹⁰ Article disponible en ligne à l'adresse : <<https://www.nature.com>> , consultée le 21/11/21.

¹¹ <<https://france3-regions.francetvinfo.fr>>, consulté le 26/11/21.

En termes de solutions à ces impacts, R. Christin propose d'abord de soutenir les cultures locales face aux chocs culturels provoqués par le développement du tourisme ; ensuite sur le plan économique il conseille une intégration plus équilibrée des activités touristiques parmi les activités locales, ce qui signifie notamment favoriser la « polycompétence pour ne jamais devenir dépendant du tourisme »¹², ainsi les populations pourront continuer à vivre sans dépendance économique autour du tourisme dans les saisons mortes/creuses. Enfin, sur le plan environnemental, il préconise d'évaluer la pression écologique des activités touristiques en fixant à l'avance des seuils d'acceptabilité. D'autres chercheurs, Ghislain Dubois et Jean-Paul Céron dressent une « liste des variables d'action pouvant contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du tourisme », dans laquelle ils proposent notamment : la diminution de l'intensité en transport aérien, le développement du tourisme domestique, l'amélioration des taux de remplissage des actions, l'accroissement de la durée des séjours, l'accroissement de la dépense moyenne dans le cadre d'une équité sociale¹³. Dans un article plus récent¹⁴, la professeure d'aménagement et d'urbanisme Marie Delaplace propose des solutions post-COVID, en évoquant notamment la question du tourisme « durable », formulation née du rapport Brundtland qui indique que le développement touristique doit être « supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et sociale pour les populations locales »¹⁵. Cette forme de tourisme dit « durable » suppose entre autres de privilégier des voyages moins fréquents mais des séjours plus longs, ou de repenser les moyens de transports consacrés au tourisme. L'OCDE propose aussi de réduire la surfréquentation des sites fragiles du point de vue environnemental et/ou culturel, notamment avec l'instauration de quotas comme à Venise pendant le carnaval ou dans les calanques de Marseille où les autorités du parc national ont opté pour la pratique de désincitation ou de démarketing afin de réguler la surfréquentation¹⁶.

b) Touristification du littoral des Hauts-de-France et lien avec la présence de risques naturels.

¹² Rodolphe Christin, *op. cit.*

¹³ Ghislain DUBOIS, Jean-Paul CERON, « Le tourisme dans l'outre-mer français face à la contrainte carbone », *Mondes en développement*, n°157, 2012, p. 11-28.

¹⁴ Marie DELAPLACE, « Après la crise, un tourisme durable ? », *Alternatives économiques*, n°91, 2021, p. 8-22.

¹⁵ « Our Common Future », Rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987.

¹⁶ <<https://www.eturisme.info/demarketing-territorial-pnr-calanques/>> , consulté le 27/11/21.

Le tourisme dans les Hauts-de-France représente 4% du PIB régional, 70 000 emplois soit 3.4% de l'emploi total, 31% de clientèle internationale et près de 24 millions de visiteurs recensés dans près de 900 sites culturels¹⁷. Les 180kms de façade maritime participent à l'attractivité économique et touristique régionale ; notamment avec des sites importants tels que Dunkerque, première plateforme énergétique européenne et le troisième port maritime de France ; Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français qui concerne près de 6 000 emplois ; Calais, premier port de voyageurs de France avec notamment le lien avec l'Angleterre. Les activités économiques du territoire attirent donc le « tourisme de pêche », mais on peut également citer le « tourisme de santé » présent grâce au pôle « santé sociale et traumatologie » de Berck-sur-Mer. La croissance du littoral est ainsi permise par des activités touristiques. Les atouts naturels qu'offre la façade maritime participent également à l'attrait de visiteurs, avec le Grand Site National des Deux Caps, le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale et le Parc Naturel régional de la Baie de la Somme. Du point de vue de ses atouts écologiques, on peut aussi citer les migrations d'oiseaux, avec les plus de 400 espèces d'oiseaux migrateurs recensés sur les estuaires. On a donc un tourisme lié à l'environnement et à la nature grâce au Festival de l'Oiseau, aux Parcs Régionaux, mais aussi aux différents équipements tels que Nausicaa ou Maréis. Enfin, on a un tourisme « côtier et nautique » caractérisé par les ports de plaisance et l'offre en termes de sports et loisirs nautiques.

Les activités résidentielles participent également au rayonnement du littoral puisque le marketing territorial est structuré pour attirer de nouveaux résidents en leur offrant de nouveaux espaces d'habitat et de travail, et en misant notamment sur un cadre de vie agréable et des solutions de mobilité facilitée pour l'ensemble du territoire.

Pour autant, malgré ces atouts attractifs, le territoire est aussi exposé aux risques naturels. Le littoral participe pour environ 20% aux émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du territoire à cause de l'importance de l'activité industrialo-portuaire, ce qui implique la pollution des sols, des eaux, de l'air, le recul du trait de côte mettant en péril les habitations et installations humaines diverses, l'érosion des terres et l'évacuation des eaux de surface qui rend d'autant plus complexe le problème de l'élévation du niveau de la mer. Ces risques naturels ne sont cependant pas nouveaux, on peut par exemple penser successions de tempêtes et de submersions marines que le territoire a essuyé entre janvier et mars 1990 qui ont

¹⁷ Chiffres de la « Mission attractivité des Hauts-de-France », Comité Régional du Tourisme et des Congrès, aussi disponibles sur le site <<https://www.hautsdefrance-tourisme-congres.com>>

fortement endommagé le littoral normand et picard ainsi que les côtes de la région (anciennement appelée) Nord-Pas-de-Calais.

Pour citer un cas particulier, l'exemple de la perception de risques d'érosion côtière ou encore de submersion marine dans des communes telles que Oye-Plage et Wissant¹⁸ illustre bien le phénomène de risques naturels. Dans le cadre du projet de recherche « Quel littoral dans cinquante ans ? Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale » (COSACO) réalisé de 2016 à 2019, une équipe pluridisciplinaire de chercheurs et chercheuses a travaillé avec les habitant.es de ces deux communes des Hauts-de-France. Cette étude¹⁹, financée par la Fondation de France propose quatre grands axes d'action : 1- déterminer et cartographier les impacts potentiels du changement climatique sur le littoral ; 2- partager les savoirs entre scientifiques, habitants et acteurs locaux et régionaux ; 3- Expérimenter sur le terrain la recherche participative entre les acteurs ; 4- Analyser la perception et l'acceptabilité des modes d'adaptation (les solutions)²⁰.

De la même manière, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France coordonne une étude portant sur la gestion intégrée du trait de côte sur le littoral²¹. Des stratégies d'adaptation au changement climatique sont donc proposées, notamment grâce au Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) développé sur plusieurs sites à risque des Hauts-de-France²². On peut retenir l'exemple de Dunkerque et Bray-Dunes, deux sites touchés par la submersion des fronts de mer où le PPRL a pour objectif d'encadrer le développement urbain dans les zones les plus exposés en réglementant le droit à construire autour d'un principe de zonage du territoire compatible avec l'intensité du risque de submersion marine : « Le principe général est de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens établis dans des zones inondables et de définir des

¹⁸ <<https://www.lagazettedescommunes.com>> , consulté le 15/11/21.

¹⁹ Marie Hélène Ruz, Caroline Rufin-Soler, Anne-Peggy Hellequin, Arnaud Hequette, Philippe Deboudt, Olivier Cohen, Vincent Herbert, « Quel littoral dans cinquante ans ? COSACO : Co-construction de Stratégies d'Adaptation au changement climatique en Côte d'Opale ». [Rapport de recherche], Université du Littoral Côte d'Opale; Université de Lille, 2018 ; Cnrs. 2021, pp.77.

²⁰ <<https://cosaco.univ-littoral.fr>> ou <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03373431/file/rapport_COSACO_Ruz_etal_2021.pdf>; consulté le 15/11/21

²¹ « La stratégie régionale littoral relative à la gestion intégrée du trait de côte en Hauts-de-France », Réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France (ROL), disponible sur le site <<https://www.ronlp.fr>>

²² <<https://www.nord.gouv.fr>>, rubrique « Politiques publiques », « Prévention des risques naturels technologiques et miniers », consulté le 15/11/21.

mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde compatibles avec un développement économique, social et résilient du territoire »²³.

La question de la gestion des risques naturels sur le littoral est fortement liée aux enjeux de gouvernance et d'aménagement du territoire littoral. C'est en effet grâce aux politiques publiques mises en place à différentes échelles de pouvoir que l'aménagement du territoire est pensé en fonction des risques naturels, et ce dans le cadre de la protection de l'environnement et des populations face à l'urgence climatique.

4. Problématisation.

On a vu qu'au cours de la seconde moitié du XXe siècle, et de manière accélérée depuis les années 2000, le tourisme mondial a connu un essor sans précédent sous l'effet conjugué de l'institution des congés payés dans de nombreux pays, de la démocratisation du transport aérien, du développement des structures d'accueil (hôtels, *resorts*, etc.), et plateformes « low-cost ». Première destination mondiale, la France a accueilli en 2019 près de 90 millions de touristes internationaux. Ce sont en particulier les rivages maritimes qui attirent les visiteurs, tout comme le reste du monde où le littoral apparaît comme l'un des espaces les plus prisés. Touristification et littoralisation semblent donc être deux processus interdépendants.

Selon le politiste Adrien Fauve, la littoralisation « consiste en une concentration des activités économiques dans les zones côtières, consécutive de la croissance urbaine, de l'industrialisation du développement du tourisme ainsi que du recours à l'irrigation. Elle s'est traduite par d'importants flux de population, de biens et de capitaux de l'intérieur des terres vers des zones côtières qui sont ainsi devenues des façades littorales »²⁴. La pression démographique sur les côtes s'est donc intensifiée au point qu'en 2017, 40% de la population mondiale habitait la zone littorale²⁵. Or, la plupart des façades maritimes sont menacées par l'élévation du niveau des eaux provoquées par le réchauffement climatique, ce qui se traduit localement par l'exposition de celles et ceux qui y habitent à des risques naturels, tels que l'érosion côtière ou la submersion marine. Non seulement les populations littorales et leurs activités socio-économiques sont-elles menacées par ces risques, mais constituent elles-

²³ *Ibid.*

²⁴ Adrien Fauve, "Auriez-vous dit "littoralisation" ?", *Nouvelle Europe* [en ligne], Jeudi 31 janvier 2008.

²⁵ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/05/Ocean-fact-sheet-package.pdf>

mêmes une menace pour l'environnement, raison de leur impact écologique (en termes de pollutions, d'artificialisation des sols et de destruction des écosystèmes).

Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que les politiques d'aménagement du territoire visant à établir ou confronter une économie résidentielle et touristique tournée vers la mer fassent l'objet d'une remise en question. En effet, certaines communes sont confrontées à des problèmes de logement ou de déplacement de résident.es soulevés par des inondations, voir effondrement de structures immobilières. Dès lors, comment la question du développement touristique des communes littorales est-elle aujourd'hui problématisée ? Quels acteurs s'en saisissent et quelles ressources mobilisent-ils pour politiser ou, au contraire, dépolitiser les enjeux économiques et écologiques ?

La question de l'appréhension des risques naturels littoraux par les acteurs du tourisme est pertinente à étudier, notamment au regard de leur implication dans le phénomène, et de leur rôle d'adaptation à cette vulnérabilité du territoire. Plusieurs points suivant cette hypothèse ont été relevés dans le programme de recherche « Gouvernance des risques littoraux en Nord-Pas-de-Calais » écrit et dirigé par Bernard Drobenko, Rachid Amara, Arnaud Hequette et Vincent Herbert²⁶. D'abord, les auteurs relèvent que le « peu d'information sur la perception des acteurs du tourisme » vis-à-vis des problématiques de changement climatique ou de risques naturels est dû à une « réelle absence de culture des risques traduite notamment par une perception aléatoire voire inexistante de leur réalité ». Pour appuyer ce propos, des études de l'Organisation Mondiale du tourisme (UNWTO) dans le cadre du rapport de 2008 *Climate change and tourism responding to global challenges*²⁷ menées auprès des responsables locaux du tourisme montrent que « ceux-ci étaient peu préoccupés par ce problème, et qu'il n'existait que de rares indices d'une planification stratégique à long terme pour anticiper les changements climatiques futurs (...). L'incorporation de l'adaptation au changement climatique dans la mentalité collective des décideurs des secteurs privé et public du domaine du tourisme est encore loin d'être une réalité»²⁸

Ainsi, la question du lien entre risques naturels littoraux et développement d'activités humaines – et notamment de tourisme de masse – a été étudiée, notamment dans les travaux

²⁶ Bernard Drobenko, Rachid Amara, Arnaud Hequette, Vincent Herbert. Gouvernance des risques littoraux en Nord-Pas-de-Calais. Prévention des inondations dans le Nord Pas de Calais, Campus de la mer, Juin 2014, Boulogne sur mer, France. Dispo en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01094284/document>

²⁷ <https://www.unwto.org/archive/global/news/2011-08-16/climate-change-and-tourism-responding-global-challenges>

²⁸ Passage du rapport cité dans le programme de recherche.

de géographes comme Arnaud Héquette²⁹ qui questionne dans ses études l'origine des risques naturels, leurs causes humaines, leurs évolutions dans le temps et dans l'espace, et l'appréhension de l'aménagement du littoral en fonction de ces risques³⁰. Or, « une quantité nettement moins importante de travaux a été consacrée aux stratégies d'adaptation possibles, tandis que la mise en œuvre de ces mesures d'adaptation dans des contextes spécifiques du tourisme n'a pratiquement pas reçu d'attention jusqu'à présent »³¹, et ce également sur le territoire spécifique du littoral des Hauts-de-France.

Dans une démarche socio-politique, il paraît donc pertinent de questionner les stratégies d'adaptation ou non des acteurs locaux en se demandant dans quelle mesure l'objectivation des risques favorise-t-elle une mise à l'agenda ou, à l'inverse l'exercice d'un « pouvoir d'indécision ». Aussi, on peut axer la réflexion sur la question de la gouvernance du territoire dans le cadre de l'urgence climatique, en se demandant quel est le rôle des acteurs publics et privés dans le processus de mise à l'agenda politique des collectivités territoriales du problème public que constitue la gestion des risques naturels sur le littoral des Hauts-de-France. Enfin, de manière générale, les risques littoraux constituent-ils un problème et un enjeu d'action publique pour les acteurs politiques et administratifs en charge des questions touristiques littorales ?

5. Démarche d'enquête : principales caractéristiques, limites, justification de certains choix.

Dans le cadre de ce mémoire de recherche, j'interrogerai comment l'action publique prend en compte la tension entre aménagement touristique de la côte littorale et plans de gestions des risques naturels qui impliquent une multitude d'acteurs locaux. Dans ce cadre, il s'agirait de penser par exemple la question des espaces laissés vides, libérés de structures matérielles pour laisser place à la hausse naturelle du niveau de la mer, sans qu'il y ait d'obstacle à ce phénomène. Or, c'est une pratique qui impliquerait de faire reculer non seulement les populations locales, mais également les structures touristiques littorales pour les implanter davantage dans les terres. Cette idée du développement touristique dans « l'arrière-pays »

²⁹ Titulaire d'un doctorat de 3^e cycle en géographie physique, professeur à l'Université du Littoral-Côte d'Opale et responsable de l'équipe morphodynamique des littoraux au sein du Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG).

³⁰ <http://www.geodunes.fr/compte-rendu-de-la-conference-sur-levolution-du-trait-de-cote-et-de-la-gestion-de-la-frange-littorale/>

³¹ Romano Wyss, « Coopération pour l'adaptation climatique dans le tourisme », *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine*, 2013. En ligne : <http://journals.openedition.org/rga/1885>

(dans les terres) impliquerait d'aller enquêter directement sur les parcs naturels régionaux ou nationaux, en observant la part de touristes présentes dans les sites, comprendre l'impact réel de cette présence, etc. Ainsi, pour répondre à ce type de problématiques, il faut aller enquêter sur le terrain en y menant des entretiens, des observations, et peut-être même en y dépouillant des archives. A cet effet, j'ai pris contact avec les acteurs (élus, fonctionnaires, etc.) de l'aménagement du territoire à plusieurs échelles. A l'échelle régionale, j'ai contacté la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et plus précisément les antennes de Lille et d'Amiens. A l'échelle départementale, j'ai pris contact avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la délégation de rivages Manche-Mer du Nord du Conservatoire du Littoral. A l'échelle locale, j'ai cherché à entrer en contact avec les élus du Grand Calais. Cette échelle locale est primordiale puisque si on peut analyser le rôle d'acteurs de la gouvernance à l'échelle nationale, régionale ou départementale, il est surtout intéressant de voir comment les politiques publiques et les décisions discutées plus haut par les institutions se concrétisent sur le terrain, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, ou encore auprès des habitants plus directement.

Pour entrer sur mon terrain, j'ai commencé par dresser une liste des personnes à contacter par mail pour demander des entretiens. Ma première série de mails n'a pas été concluante puisque ce que j'écrivais à l'intérieur était déjà peut-être jugé trop sensible, ou en disait trop sur mon sujet. J'ai donc revu ma présentation de manière plus légère et plus neutre et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à recevoir quelques réponses. J'ai d'abord eu des refus d'acteurs dont j'aurais aimé avoir les témoignages puisque, selon moi, leur profil correspondait à ma recherche. Or, soit certaines personnes m'ont informé ne pas être assez concernés par le sujet, comme par exemple l'adjoint à la mairie de Calais délégué à l'attractivité, la culture et le tourisme ; soit d'autres ne m'ont simplement pas répondu malgré plusieurs mails de relance et des appels téléphoniques ; ou encore d'autres, par manque de temps à m'accorder, m'ont renvoyé vers d'autres experts de leur réseau qui n'ont pas non plus donné suite à ma demande d'entretien. De fait, ayant beaucoup de refus, mais également des non-réponses, j'ai décidé de me rendre sur le terrain. En amont il me semblait important de passer des appels pour prendre rendez-vous avec les personnes concernées afin de ne pas faire un déplacement dans le vide, or de nouveau il a été difficile d'obtenir des rendez-vous (manque de temps, manque d'intérêt pour mon sujet, ou manque de choses à dire). Au-delà de ces difficultés d'accès au terrain de par les refus, l'ignorance vis-à-vis de mes mails et relances, et le manque de temps de certains acteurs ; j'aimerais également souligner qu'étant

étudiante-salariée en 35 heures à côté des études, j'ai finalement pu consacrer très peu de temps au travail de terrain au cours de l'année scolaire.

Au final, j'ai obtenu trois entretiens que j'utiliserais cependant au mieux dans mon développement. Par ailleurs, j'ai ainsi décidé tardivement de travailler autour d'archives qu'on m'a conseillé de consulter, et autour de la littérature existante autour de mon sujet.

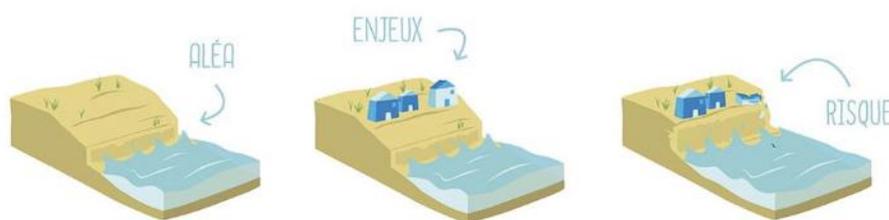
6. Annonce du plan

Pour répondre aux problématiques précitées, une analyse en deux chapitres sera développée dans ce mémoire. Le premier chapitre est un chapitre introductif qui permet de définir au mieux les termes de risques naturels littoraux et les enjeux qu'ils impliquent, mais également d'introduire la notion de « gouvernance du littoral » en positionnant les acteurs du territoire dont il sera question dans l'analyse proposée dans le second chapitre. De fait, le second chapitre est dédié à l'analyse de la mise à l'agenda du problème public environnemental que représentent les risques naturels littoraux et à l'appréhension de ces derniers par les acteurs concernés. Il s'agira d'abord d'analyser l'utilisation et l'efficacité des outils à disposition des acteurs pour la gestion raisonnée du littoral dans un équilibre entre protection et développement attractif du territoire ; puis de questionner l'avenir du littoral dans un contexte de changement climatique et de nécessité d'adaptation aux conséquences de ce dernier.

Chapitre 1 (introductif) - Le territoire littoral : un espace touristique sensible aux risques naturels.

Il existe une diversité de définitions de la notion de « risques naturels », en fonction non seulement de leur nature, mais ils sont également catégorisés en fonction de leur occurrence et leur intensité.

On parle de « risque » lorsque des enjeux humains (habitations, résidents), économiques (bâtiments industriels, infrastructures, commerces, équipements publics, équipements portuaires, « économie du sable ») ou environnementaux (espaces naturels protégés, faune et flore, destruction de biodiversité) sont potentiellement mis en danger par un aléa.



Source schéma : Surfrider Foundation Europe.³²

De manière globale, on peut s'en tenir à la définition de risques naturels littoraux compris comme un regroupement d'aléas naturels imprévisibles, d'une intensité et probabilité variable tels que la submersion marine ou l'érosion côtière caractérisée par un recul du trait de côte, pouvant avoir un impact de risque sur les populations littorales et les activités diverses qui y sont développées³³.

Le site du Gouvernement Français précise que le terme « risque naturel » renvoie à « l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible, leurs conséquences prévisibles et les dommages

³² <https://fr.oceancampus.eu/cours/u2y/les-risques-derosion-et-de-submersion>

³³ Glossaire de la DDTM22, avril 2015. Disponible en ligne : https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/16445/111042/file/Annexe3_Glossaire.pdf

potentiels »³⁴. La présence de ces risques sur le littoral est, par définition, naturelle mais aggravée par le phénomène d'urbanisation et d'artificialisation des sols des territoires littoraux, confrontés aux aléas des risques naturels dans un contexte de dérèglement climatique. Ainsi, les risques résultent d'une mise en relation entre un territoire naturel, et les activités économiques et humaines, qui y sont développées³⁵

Ce chapitre introductif a pour objectif de revenir sur des définitions claires du sujet traité dans le cadre de ce mémoire.

I. Contextualisation du sujet : définition des risques naturels et développement de l'attractivité touristique du littoral.

Il résulte des travaux de géographes tels qu'Arnaud Héquette que le littoral des Hauts-de-France focalise de nombreux enjeux, notamment liés au développement d'activités humaines en bord de mer, d'autant plus que les Hauts-de-France se placent à la cinquième position des régions les plus peuplées en France avec 5 987 172 habitants³⁶ (chiffres de 2022), dont 18,5% de la population (chiffres de 2017) vivant sur les 210km de façade maritime³⁷.

Par ailleurs, cette implication des activités humaines dans le phénomène de dérèglement climatique est validé par les conclusions du volet « Changement climatiques : les éléments scientifiques » du 6^e rapport d'évaluation du GIEC publié en 2021 qui expose que l'« influence humaine sur le système climatique est scientifiquement établie ». Par ailleurs, dans leurs derniers rapports datant de 2022, les experts scientifiques prévoient une hausse plus importante que prévue dix ans plus tôt des niveaux de la mer, avec des conséquences parfois irréversibles et ce en particulier sur les littoraux, mais également potentiellement jusqu'à l'intérieur des terres. On attend ainsi, selon les scénarios les plus pessimistes, une élévation pouvant aller jusqu'à 1,10mètres d'ici 2100³⁸.

Entre submersion marine, érosion côtière, recul du trait de côte, autant de risques naturels qui rendent le littoral vulnérable et mettent en péril l'habitabilité du territoire, la

³⁴ Définition en ligne à l'adresse suivante : <https://www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels> , consulté le 10/05/22 .

³⁵ SOeS, Agence française pour la Biodiversité, Ifremer et Cerema (DTER Méditerranée et DTER Normandie Centre) « Les données clés de la mer et du littoral. Synthèse des fiches thématiques de l'Observatoire », 04/2017. Cf. Thème 7 : « Risques et changement climatique ».

³⁶ <https://fr.statista.com/statistiques/499848/nombre-habitants-par-region-france/#:~:text=L'%C3%8ELe%2Dde%2DFrance,des%20Hauts%2Dde%2DFrance.>

³⁷ <https://2040.hautsdefrance.fr/wp-content/uploads/2020/10/Rep%C3%A8res-HDF-n%C2%B023-Le-littoral-des-Hauts-de-France.pdf>

³⁸ <https://reporterre.net/Montee-des-eaux-en-France-les-previsions-alarmanes-des-scientifiques>

question est simple : quels sont ces risques, quelles sont leurs origines et leur évolution, et comment envisager le développement futur du littoral dans ce contexte d'urgence écologique et climatique ?

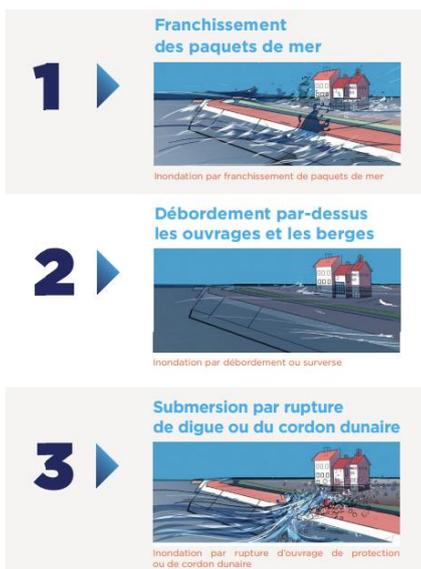
A. Les risques naturels comme éléments de vulnérabilité du territoire.

a) La submersion marine et inondation continentale.

Selon la définition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Hauts-de-France, la submersion marine « désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes »³⁹. Le phénomène de submersion marine se produit majoritairement sur les zones basses – c'est-à-dire situées en dessous du niveau des hautes mer – et est causé par l'élévation du niveau de la mer, conséquence du passage d'une tempête telle que la tempête Eunice en février dernier. Le passage de la tempête entraîne trois phénomènes qui font augmenter naturellement le niveau de l'eau : 1- une chute de la pression atmosphérique, 2- une forte houle et/ou une *wave set-up* (surcote liée aux vagues), 3- le vent qui exerce une pression sur les courants⁴⁰.

³⁹ <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Submersion-marine-Definitions-essentielles>

⁴⁰ Fiche technique « Vagues – Submersion » produite par la ville de Dunkerque. Disponible en ligne : <https://www.ville-dunkerque.fr/vie-quotidienne/prevention-securite/prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/risques-naturels> .

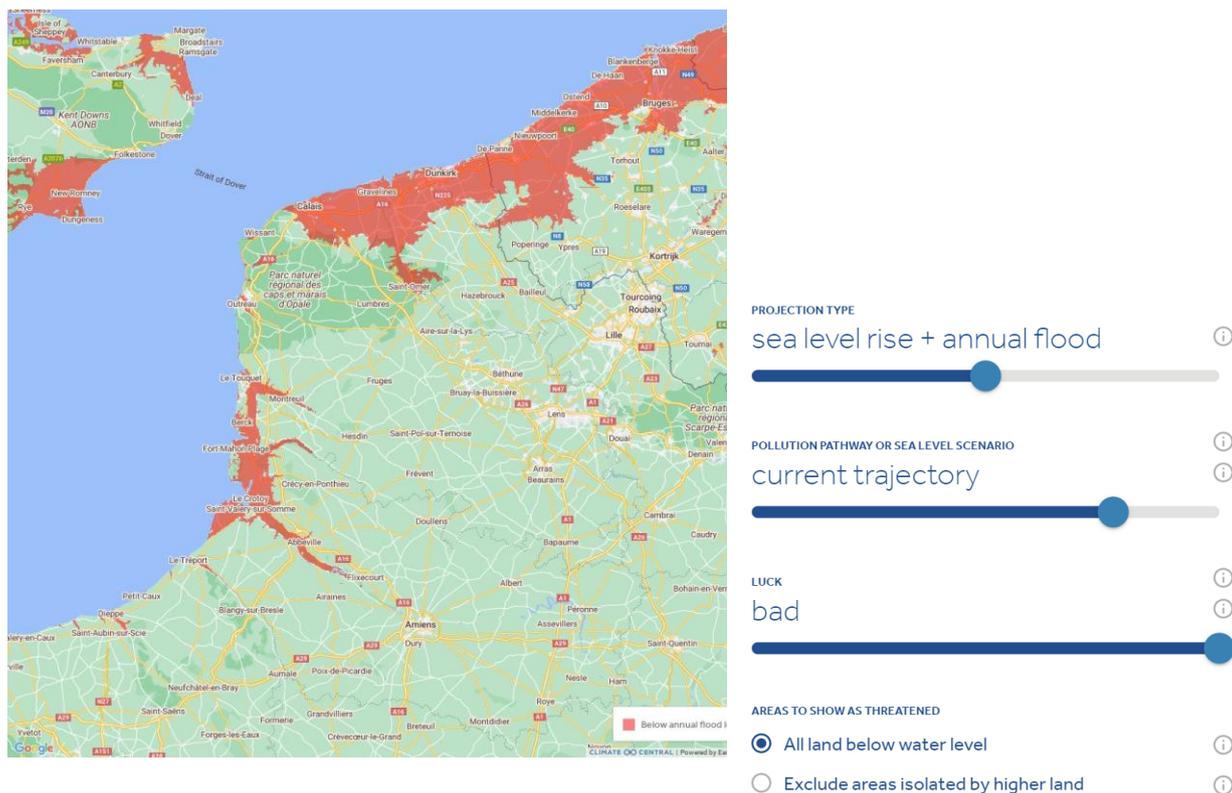


Cette submersion peut avoir lieu par débordement, par franchissement de paquets de mer liés aux vagues, ou par rupture du système de protection tels que des digues ou des dunes⁴¹ (schéma illustratif ci-contre⁴²).

En l'absence d'adaptation, le changement climatique et en particulier l'élévation du niveau de la mer entraînera incontestablement des phénomènes de submersions marines plus fréquents, plus intenses lors des tempêtes, plus dangereux pour les riverains et les activités développées autour du littoral. En effet, si la submersion marine se limite généralement aux côtes basses, cette forme d'inondation particulièrement destructrice conjuguée avec un recul du trait de côte peut avoir de lourdes conséquences à l'intérieur des terres.

⁴¹ Dossier thématique « 3. Les inondations par submersion marine », Géorisques. Disponible en ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/inondations/les-inondations-par-submersion-marine>

⁴² Plaquette d'information sur le risque de submersion marine édité par la DDTM62. Disponible en ligne : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Les-etudes/Etude-de-vulnerabilite-au-risque-de-submersion-marine>



Source : *Climate Central Map – « Coastal Risk Screening Tool »*⁴³.

Face aux constats alarmants des prévisions scientifiques, les experts groupe « Climate Central » ont pensé une carte interactive (ci-dessus) dans le cadre de la campagne « Picturing our future » en 2021. Cette carte est élaborée à partir de la base d’images Google Earth et des données de rapports scientifiques afin de mesurer, par zones, l’impact de l’élévation du niveau des eaux et d’évaluer les risques de submersions côtières, autrement dit, il s’agit de simuler les effets potentiels du réchauffement climatique. La carte prévoit de constater les risques sur les différentes zones vulnérables en fonction de divers critères de prévision comme l’année, le niveau l’élévation de la mer, la température, le niveau de pollution. La carte ci-dessus se base sur les critères « *sea level rise + annual flood* » qui prend en compte le niveau de submersion marine à l’horizon 2050. Visuellement, et en comparant les cartes, il semblerait que les prévisions à l’horizon 2050 seraient un niveau d’eau de 5,0mètres au-dessus de la ligne de marée, qui pourrait être atteint part la combinaison de l’élévation du niveau de la mer, des marées, et des ondes de tempête. Toutefois, il faut rester prudent quant à l’analyse de ce type de carte. En effet, on pourrait penser qu’à l’horizon 2050, les zones en rouges seront inondées/submergées, et on pense notamment au triangle Dunkerque/St-Omer, Calais qui sont sur une zone poldérisée, donc déjà sous le niveau de la mer. Cette submersion constitue

⁴³ Carte disponible au lien suivant : <https://coastal.climatecentral.org/>

effectivement un risque à appréhender, mais il faut également prendre en compte la présence d'ouvrages humains ou naturels de protection, appelés « défenses côtières » telles que les digues, les brise-lames, les épis⁴⁴, les dunes ou encore le système de waterings par exemple qui sont régulièrement contrôlés, leur caractère de protection est également régulièrement réévalué par des études de danger⁴⁵ et études de vulnérabilité réalisés notamment par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) dans le cadre des plans de prévention des risques littoraux dont on évoquera le fonctionnement dans une prochaine partie.

b) Erosion/accrétion et recul/avancée du trait de côte.

L'érosion est définie comme une perte graduelle de sédiments/de matériaux pouvant entraîner un recul du trait de côte ou l'abaissement des plages, et peut toucher à la fois les falaises rocheuses – comme ça a été le cas à la Pointe aux Oies, site naturel situé à proximité de Wimereux (62) qui a connu un glissement de terrain lié à l'effondrement d'un pan de falaise en avril dernier⁴⁶ – ou les zones sableuses comme c'est le cas à Wissant (62) où nombre d'habitations sont déjà mises en péril avec l'érosion de la dune d'aval (voire désormais également la dune d'amont) qui doit régulièrement être réensablée⁴⁷. L'érosion côtière résulte de plusieurs facteurs comme l'action de la mer et des vagues : ici, l'aléa de la submersion marine est fortement lié à l'érosion puisque la surélévation du niveau de l'eau, les vagues fortes, la houle, les tempêtes combinées à la marée haute et au vent, participent à une circulation inhabituelle des sédiments et un déplacement d'importantes quantités de sable et donc favorisent l'érosion des plages. Aussi, la « simple » alternance de période de gel et de dégel lié au dérèglement climatique perturbe le fonctionnement des roches sédimentaires et participent ainsi à l'érosion rocheuse. Enfin, les ouvrages/installations artificielles installées par l'homme agissent sur les matériaux et/ou peuvent déplacer les sédiments et ainsi participer à l'érosion : ainsi, pour lutter contre l'érosion, les ouvrages déjà mis en place pour contrer

⁴⁴ Un épi maritime est un ouvrage artificiel hydraulique permettant de freiner les courants d'eau et ainsi limiter les mouvements de sédiments.

⁴⁵ L'étude de danger permet d'appréhender les risques auxquels un ouvrage de protection (comme un épi) ou un système d'endiguement peuvent exposer la population dans la zone protégée.

⁴⁶ Article de Patricia Noël, 13 avril 2022, *La voix du Nord*. Disponible en ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1166220/article/2022-04-13/wimereux-spectaculaire-eboulement-de-falaise-dans-le-secteur-de-la-pointe-aux>

⁴⁷ Article d'Isabelle Boidanghein, 14 août 2021, *Le Parisien*. Disponible en ligne : <https://www.leparisien.fr/environnement/pas-de-calais-a-wissant-des-maisons-menacees-par-lerosion-de-la-dune-14-08-2021-FOH74MQBD5BQ5A2FDGQYPVFQE4.php>. + images à l'appui produites par Géodunes et Drone littoral : https://www.youtube.com/watch?v=Ji1C7_coR4M.

l'aléa de la submersion marine peuvent être envisagés comme solution de court-terme uniquement et non pas de moyen-terme.

A l'inverse, l'accrétion ou l'engraissement est définie comme la « progression de la ligne de rivage par l'accumulation de sédiments »⁴⁸. Toutefois, il semble que ce phénomène récolte moins d'intérêt dans la presse locale, pour autant, selon Céline Duffy (entretien n2) il semble que certaines communes littorales du Grand Calais connaissent un engraissement. C'est notamment ce que confirme l'étude de dangers de la digue de Sangatte datant de 2014 qui indique qu'il y a eu un « engraissement de la plage à l'Est de la digue depuis la réalisation des épis »⁴⁹.

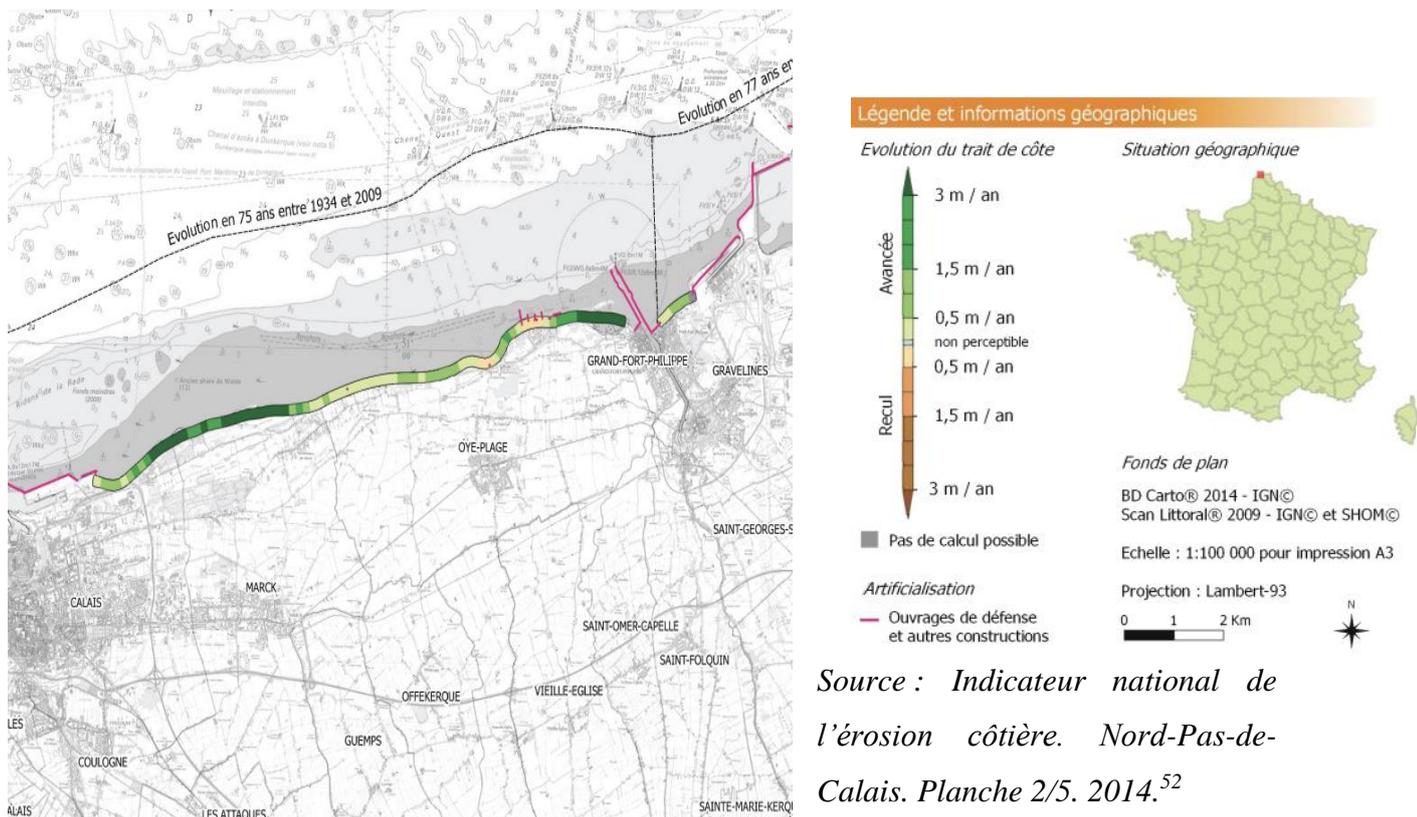
Ainsi, l'érosion côtière en tant qu'aléa naturel ayant contribué à façonner le littoral tel qu'il est depuis des années, est variable selon les endroits. Pour mesurer l'avancée ou le recul du trait de côte en fonction du niveau d'érosion ou d'accrétion, il existe de nombreux outils de suivi du trait de côte, comme la photogrammétrie, le suivi photographique, l'imagerie vidéo ou d'autres techniques plus complexes comme le tachéomètre ou le laser aéroporté⁵⁰. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a produit un Indicateur National d'Erosion Côtière à la demande du Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte de 2017-2019. L'utilisation de cet indicateur est importante pour les élus dans leur appréhension du phénomène d'érosion sur leur territoire, et ainsi pour pouvoir adapter leurs stratégies locales et politiques publiques d'aménagement. L'indicateur national montre des disparités sur le littoral du Pas-de-Calais, comme le confirme le chercheur Arnaud Héquette : « la baie de Wissant a reculé d'environ 300 mètres en une soixantaine d'années, mais il y a d'autres endroits où la plage s'élargit, comme à l'est de Calais » (illustration ci-contre)⁵¹.

⁴⁸ *Ibid*, Glossaire de la DDTM22, avril 2015, « Accrétion ».

⁴⁹ Etude de danger de la Digue de Sangatte, version n°2, novembre 2013. Partie 3.1.2.5 « La plage ». Page 34. Disponible en ligne : http://sangatte.bleriot.free.fr/Dossiers/Rapport_EDD_Sangatte_finalV2.pdf

⁵⁰ Bulteau T, Garcin M, avec la participation d'Oliveros C, Lenôtre N (2011). « Synthèse des travaux menés sur l'observation de l'évolution du trait de côte ». Disponible en ligne : <https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-59396-FR.pdf>

⁵¹ <https://reporterre.net/Montee-des-eaux-en-France-les-previsions-alarmanes-des-scientifiques>



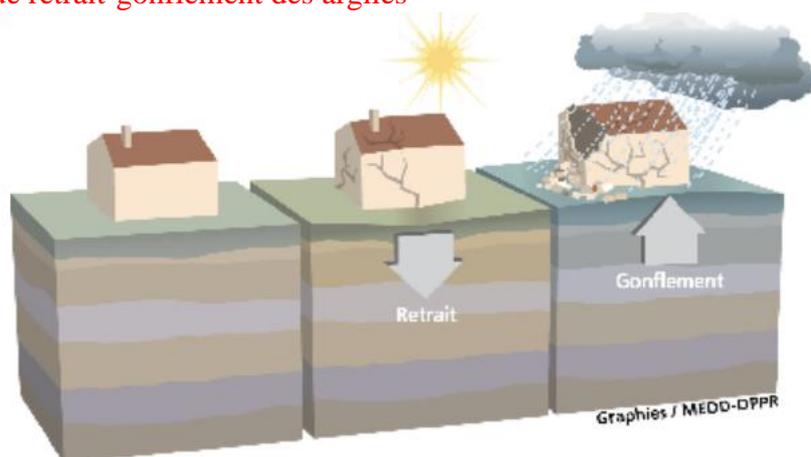
Source : *Indicateur national de l'érosion côtière. Nord-Pas-de-Calais. Planche 2/5. 2014.*⁵²

Par ailleurs, ce type d'outil est renforcé par l'action du réseau national des observatoire du trait de côte afin de mettre en cohérence les stratégies d'adaptation au niveau national. En ce qui concerne les Hauts-de-France, c'est le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France (ROLNP), un groupement d'intérêt public entre les régions Normandie, Hauts-de-France, l'Etat et le Conservatoire du littoral, qui a pour mission de récolter les données relatives à l'évolution du trait de côte sur le littoral, et de transmettre les connaissances au public concerné, notamment les acteurs de l'aménagement du territoire. Le suivi de l'évolution du littoral et du trait de côte de la région est également encadrée par le service national d'observation DYNALIT, labellisé par le CNRS INSU et dont l'objectif est d' « acquérir, collecter et mettre en cohérence des données météorologiques de qualité sur l'évolution du littoral ». ⁵³ Par ailleurs, les estimations des enjeux menacés par les aléas naturels sont également prises en compte par les services de l'Etat à travers les « Plans de prévention des risques littoraux », ou PPRL.

⁵² Toutes les planches du littoral disponibles sur la plaquette en ligne : https://geolittoral.din.developpement-durable.gouv.fr/telechargement/indicateur_erosion/cartes_pdf/Indicateur_national_erosion-Hauts_de_France-oct_2015.pdf ou sur la carte interactive du Cerema à l'adresse suivante : <https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=9dc4baf701d34b26a2f87e6e1e948887>

⁵³ Site officiel de DYNALIT. Adresse en ligne : <https://www.dynalit.fr/>

c) Le risque retrait-gonflement des argiles



Source : Article « Retrait gonflement des argiles », Préfecture du Pas de Calais. 16/02/21.

Le département du Nord semble faire partie des départements français touchés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. En effet, selon la Préfecture du Nord « 1764 sinistres imputés à la sécheresse y ont été recensés et localisés »⁵⁴. Selon les estimations de la DDTM62 dans sa plaquette de présentation du phénomène en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le risque concernerait 80% du département du Pas-de-Calais. Selon la note méthodologique produite par le Ministère de la Transition écologique portant sur la « Cartographie de l'exposition des maisons individuelles au retrait-gonflement des argiles » datant de Juin 2021, le nombre total de logement exposés au phénomène en 2019 dans le Nord était de 818 186 et de 561 322 dans le Pas-de-Calais (illustration ci-dessous).⁵⁵

Exposition au RGA 2019		Nombre de logements			Surface (en km ²)				
		Département Nom	Total	En aléa moyen ou fort	En aléa faible	En zone a priori non argileuse	Totale	En aléa moyen ou fort	En aléa faible
59	Nord	818 186	490 045	267 531	60 610	5 774,4	2 880,0	2 545,5	348,9
60	Oise	253 733	155 774	74 472	23 487	5 895,2	3 718,3	1 685,4	491,6
61	Orne	134 209	52 807	52 717	28 685	6 142,8	2 956,1	2 070,4	1 116,3
62	Pas-de-Calais	561 322	202 778	262 210	96 334	6 714,2	2 260,2	3 861,2	592,7

Le retrait-gonflement des argiles se caractérise par des variations de teneur en eau des terrains argileux. Ces derniers gonflent en cas d'humidité et se rétractent en cas de sécheresse, ce qui produit un danger vis-à-vis des habitations sur le territoire concerné (schéma illustratif

⁵⁴ Préfecture du Nord, article « Le risque retrait-gonflement des argiles », 25/01/2021

⁵⁵ Annexe 1 du document, tableau 6 : « nombre de logements et surface par classe au RGA ». Disponible en ligne (p.11) : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-06/note_methode_croisement_retrait_gonflement_argiles_juin2021v3.pdf

ci-dessus). Par ailleurs, au-delà de la formation de ce phénomène par des aléas naturels tels que les fortes pluies (favorisant donc l'humidité et l'importance de la teneur en eau du sol) et les périodes de plus en plus longues de fortes chaleurs (températures élevées entraînant une sécheresse intense des sols) causées notamment par le dérèglement climatique ; le retrait-gonflement des argiles peut également être impacté par les travaux d'aménagement d'infrastructures humaines qui modifient 1- « Les conditions naturelles d'évaporation », 2- perturbent « l'état hydrique du sous-sol », 3- aggravent « la dessiccation du sous-sol »⁵⁶.

Un arrêté a été publié le 25 octobre 2020, reconnaissant 11 communes des Flandres françaises comme sinistrées de catastrophe naturelle lié aux mouvements de terrains causés par l'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols⁵⁷. Toutefois, il semble difficile de trouver des articles de presse récents pouvant servir d'exemple de sinistre lié à l'aléa sur retrait-gonflement d'argiles touchant le littoral des Hauts-de-France, alors même que le phénomène provoquerait, selon les chiffres de la DREAL Hauts-de-France, près de 2000 à 3000 déclarations de sinistre par an⁵⁸.

B. Littoralisation du territoire : facteur d'aggravation des risques ?

a) Le tourisme considéré historiquement comme une pratique des élites.

L'industrialisation du tourisme débute avec la création de la première agence de voyage créée par Thomas Cook en 1841. Le développement du tourisme suit l'industrialisation, l'urbanisation des sociétés et l'essor des moyens de transports, notamment de l'aviation permettant ce développement des voyages. Les géographes Philippe Duhamel et Rémy Knafou interrogent la pertinence de l'analyse du tourisme en fonction de sa situation littorale⁵⁹. Ils montrent comment le littoral, d'abord un espace marginalisé devient un espace attractif pour son attrait esthétique et ses valeurs thérapeutiques suivant le processus de démocratisation des bains de mer, pratiques longtemps réservés à l'élite aristocratique européenne. Avec le temps, la disparition de ces pratiques n'atténue pas le développement

⁵⁶ Article Géorisques, « Retrait-gonflement des argiles. S'informer pour mieux se protéger ». <https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>

⁵⁷ Marie Jourdin, « Sécheresse : seules 11 communes reconnues en état de catastrophe naturelle », Journal de Montreuil, 26/10/2020. En ligne : <https://lejournaldemontreuil.nordlittoral.fr/98094/article/2020-10-26/secheresse-11-communes-reconnues-en-etat-de-catastrophe-naturelle>

⁵⁸ <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Des-mouvements-de-terrain-affectant-l-ensemble-du-territoire-#carte>

⁵⁹ Philippe DUHAMEL, Rémy KNAFOU, « Tourisme et littoral : intérêts et limites d'une mise en relation », *Les Annales de géographie*, t. 112, n°629, 2003, p.47-67

tourisme mais l'intensifient puisque le littoral devient le premier espace de vacances, avec un taux de 47% du total des séjours en France en 1980. On parle alors de « tourisme littoral » avec l'augmentation des stations balnéaires.

Tristan Lolum propose une analyse des trajectoires des différentes populations locales vers les nouvelles pratiques balnéaires ; en les liant à la question du territoire. Il en déduit que « le tourisme balnéaire devient ainsi une pratique ludique et contemplative étroitement liée au processus de distinction des élites à et la formation des classes moyennes »⁶⁰ (p.49). T. Lolum prend l'exemple des élites dans le Nordeste Brésilien ; et montre leurs recompositions au fur et à mesure que la touristification du territoire s'intensifie. Le retour sur l'histoire social d'une région en particulier, ici la région de Praia da Pipa semble en effet pertinente pour comprendre les trajectoires collectives des principaux groupes en présence. Pour résumer ici, T. Lolum distingue d'un côté le « tourisme de petites structures » (p.54) développé dans les années 1970 – 1980 caractérisé par la présence de voyageurs hippies qui se regroupent autour des activités de surf ; et qui se situe dans les terres de paysans-pêcheurs à distance des grands domaines agricoles. D'un autre côté, le tourisme « d'enclave » (p.47) caractéristique des régions littorales sous l'emprise des élites agraires et proche des centres de décision politique et qui sont investis de grandes enclaves immobilières bâties autour des grandes propriétés sucrières qui détiennent un capital foncier important grâce à leur proximité du littoral. Cette distinction des différentes formes de tourisme permet de mettre en lumière la redéfinition des hiérarchies sociales entre paysans-pêcheurs et élites sucrières au sens où l'élite va prendre possession du territoire littoral grâce aux paysans pêcheurs : ces derniers acceptent un contrat leur permettant d'avoir accès à certains privilèges de statut grâce au pouvoir de l'aristocratie agraire, en échange les habitants du littoral devront faire preuve d'hospitalité permettant à cette élite d'acquérir des maisons au bord de mer à très bas prix. Dès lors, les premières formes de tourisme sur le littoral se caractérisent par les villégiatures des « riches familles des environs » (p.55) et des surfeurs issus de la « jeunesse favorisée » « issus des milieux aisés » fréquentant des « lycées privés » (p.56).

De par son caractère régional particulier, l'article de T. Lolum ne permet pas de prendre en compte le phénomène de touristification dans son ensemble. Dans cette perspective,

⁶⁰ Tristan LOLUM, « Derrière la plage, les plantations. Touristification du littoral et recomposition des élites dans le Nordeste brésilien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, n°XX, 2017, p. 46-63.

Rodolphe Christin dans son *Manuel de l'anti-tourisme*⁶¹ définit le touriste comme le « citoyen de l'hypermodernité », figure du touriste occidental qu'il désigne comme « marginal destructeur » ; marginal parce que les touristes ne représentent que 3.5% de la population mondiale ; et destructeur parce qu'il est porteur d'un poids économique, écologique, et culturel. Il part du constat que le tourisme est un « loisir typiquement occidental », « le luxe d'une minorité » de riches ou la pratique de « celles et ceux qui disposent de suffisamment de ressources économiques pour jouir du monde sans entraves ». La vision de Christin est cependant à nuancer puisque, dans son ouvrage, il adopte une approche principalement philosophique et normative sur le touriste tandis que ce mémoire de recherche vise une analyse sociologique et objective.

b) Historicisation des politiques d'aménagement du territoire et progressive prise en compte des enjeux du dérèglement climatique.

Les questions d'aménagement du territoire ont évolué depuis 1945 selon Camille Mazé-Lambrechts et Didier Vye⁶². Dans un premier temps, durant les Trente Glorieuses, le littoral est aménagé de manière à privilégier le développement économique, il doit alors remplir des fonctions d'interface à travers la construction de vastes zones industrialo-portuaire, et récréatives avec la construction de structures balnéaires dans un contexte de démocratisation du tourisme. Plus tard, de 1975 à 1986, commencent à émerger les questions de protection de l'environnement avec le rapport du Club de Rome et la conférence mondiale de l'environnement à Stockholm ; qui font alors prendre conscience de la fragilité des milieux littoraux. On a donc la création, grâce au rapport Picquart de 1973, du Conservatoire du Littoral (1975). Durant ces années, on a aussi les lois de décentralisation, qui auront pour effet de donner plus de pouvoir aux collectivités territoriales dans le cadre de l'aménagement du territoire, de développement économique, d'urbanisme et de protection de l'environnement. Pour autant, la « Loi littoral » de 1986 viendra concurrencer ces acquis en redéfinissant « le rôle d'arbitrage et de régulation de l'Etat dans le contexte de la décentralisation », autrement dit, l'Etat garde un certain contrôle sur les politiques locales d'urbanisme.

En 1988, le programme « gestion durable du littoral » (LITEAU) est lancé par le ministère en charge de l'environnement. Il a pour objectif de soutenir les projets en appui aux politiques publiques dans le domaine de l'espace littoral, plus particulièrement, il s'inscrit dans une

⁶¹ Rodolphe CHRISTIN, *Manuel de l'anti-tourisme*, Montréal, Ecosociété, 2017.

⁶² Camille Mazé-Lambrechts, Didier Vye, « Littoral », *Dictionnaire des politiques territoriales*.

démarche de « développement des connaissances, de méthodes et pratiques scientifiques afin de gérer durablement les milieux marins et côtiers »⁶³. De fait, près de 80 projets de recherche ont été financés dans le cadre de ce programme, projets qui pouvaient concerner aussi bien la gestion portuaire, la santé des mollusques, l'anticipation des risques de submersion marine ou encore la qualité de l'eau de baignade. Ce programme a pour objectif de « fournir des outils scientifiques d'aide à la décision et aux politiques publiques et des méthodes applicables à la gestion durable du territoire »⁶⁴.

De 1990 à 2000, la création du mode de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) suite au Sommet de Rio introduisant les problématiques de développement durable et d'Agenda 21 permet de penser le développement des zones littorales sur le modèle d'un développement durable, impliquant une plus grande compréhension des enjeux naturels, économiques et sociaux dans le cadre de l'exploitation de l'espace et des ressources. L'ambition de ce mode de gestion est d'impliquer un large panel d'acteurs publics et privés dans une perspective de concertation et de coordination des différentes échelles de prise de décision. On retrouve cette interaction entre les différents acteurs notamment dans le cadre du Grenelle de la Mer en 2009 qui « incarne la volonté d'établir une stratégie nationale commune « mer et littoral », à partir d'une gestion coconstruite entre Etat, élus, partenaires sociaux et associations de protection de l'environnement ». Ce Grenelle de la mer de 2009 s'inscrit dans une première volonté d'instaurer une « gouvernance de la mer et du littoral » selon Nicolas Boillet,⁶⁵ volonté qui se traduit dans le droit par l'adoption des lois Grenelle 1 et 2.

Depuis 2010, les constats à l'échelle mondiale de la vulnérabilité des milieux marins et littoraux face aux effets du changement climatique ont lentement amené à la mise en place de mesures de protection et de régulation de l'espace maritime aux différentes échelles ; avec par exemple la multiplication d'aires marines protégées telles que les Parcs Naturels Marins. Dans une perspective identique, les évaluations scientifiques portant sur l'élévation du niveau de la mer et les risques de submersion marine dans les zones littorales ont amené à des réflexions étatiques qui ont débouché en 2012 sur une « Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de côte », stratégie qui vise à « encourager des initiatives pilotes imaginées au niveau local par les collectivités territoriales ». L'accent est donc bien mis sur les compétences des acteurs

⁶³ <<https://pole-lagunes.org/apports-du-programme-liteau-a-la-gestion-durable-de-la-mer-et-du-littoral-projets-de-recherche-2004-2012/>>

⁶⁴ <<https://www.geosoc.fr/metiers-formations/domaines-d-activites/environnement-patrimoine/pour-en-savoir-plus/le-littoral/248-le-programme-liteau/file.html>>

⁶⁵ Nicolas Boillet, « La gouvernance du littoral », *Revue juridique de l'environnement*, 2012, p. 33 à 55.

locaux incarné par les collectivités territoriales et les intercommunalités (communes et groupements (EPCI)), à qui on a également confié depuis le 1^{er} janvier 2018 la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

II. Gouvernance du littoral : quels acteurs, quels rôles, et quelles compétences ?

Les risques naturels littoraux, tels que définis dans la partie précédente, constituent ainsi un véritable enjeu humain, écologique et économique à prendre en compte par les acteurs locaux au regard de la vulnérabilité qu'ils concèdent au territoire. Dans le sens d'une meilleure gestion de ces enjeux, les lois NOTRe et MAPTAM ont permis de clarifier les règles de la gouvernance du littoral.

A. Eléments d'introduction générale de la gouvernance multiniveau du littoral.

La notion de « gouvernance » est définie dans la 3^e édition du « Lexique de sciences politiques » de Dalloz comme une forme contemporaine de régulation collective qui se développe sur la base de relations entre acteurs publics et privés, et ce dans des cadres institutionnels et territoriaux pluriels. On parle ainsi de gouvernance multiniveau pour signifier à quel point les problèmes publics tels que la gestion des risques naturels sont de plus en plus traités par des acteurs divers, placés à différents échelons territoriaux.

La question de la gouvernance de la mer et du littoral implique autant les administrations, les acteurs publics comme privés (population locale, société civile) qui se retrouvent dans les instances de concertation afin de garantir la bonne gestion des littoraux et permettant d'atteindre les objectifs environnementaux prévus. Pour J. C. Post et CG. Lundin, la GIZC correspond à « processus de gouvernance qui consiste en un cadre juridique et institutionnel nécessaire pour garantir que les plans de développement et d'aménagement des zones côtières sont intégrés avec les objectifs de protection de l'environnement (y compris les objectifs sociaux) et sont élaborés avec la participation de ceux qui sont concernés »⁶⁶. Elle correspond ainsi à une solution adaptée, territoriale et participative à la question de l'aménagement du territoire.

A l'échelle européenne, l'action de gouvernance est d'abord caractérisée par ses initiatives en matière de développement durable à travers la politique de l'environnement ; et

⁶⁶ J.C. Post et CG. Lundin, « Guidelines for integrated coastal management environmentally sustainable », *Development studies and monograph series*, n° 9 World Bank, Washington, 1996

ensuite son action et influencée par la Commission sur l'aménagement intégrée des zones côtières (AIZC) et par la Politique maritime intégrée (PMI) qui élargit les objectifs de la GIZC en obligeant les Etats à « intégrer dans leur droit l'objectif de bon état écologique du milieu marin »⁶⁷. La prise en compte des risques côtiers à l'échelle européenne passe à la fois par des « actions ciblées, par secteur, et correspondant à des risques spécifiques », et par « une approche globale des risques côtiers à la fois élément et levier d'une stratégie d'aménagement intégrée des zones côtières »⁶⁸ : Par exemple, le risque de pollution est appréhendé par une directive du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ; mais des directives-cadres sont aussi existantes en matière de risque de perte de diversité biologique ou de risque d'inondation. A l'échelle européenne, le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) accompagne les collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre des politiques locales grâce à la compétence relative à la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)⁶⁹.

Ensuite, c'est à l'échelle nationale que sont discutées entre « les collectivités territoriales, la communauté scientifique, les acteurs socio-économiques et les associations de protection de l'environnement concernés »⁷⁰ les stratégies de mise en œuvre des principes de la gestion intégrée des zones côtières et la gestion des risques d'inondation ; ils fixent les orientations et les objectifs à atteindre dans ce cadre en respectant les principes du développement durable. Des initiatives sont également prises par le Groupement d'intérêt public (GIP) du Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France ; ce groupement créé le 1^{er} avril 2020 a pour mission de « valoriser la connaissance scientifique et technique sur le littoral et la diffuser ; Mettre à disposition des acteurs du territoire un outil d'aide à la décision ; Fournir aux élus régionaux, à Etat et au Conservatoire du Littoral, des informations pour préciser leur politique littorale »⁷¹. Ainsi, le ROL a pour

⁶⁷ Citation tirée de l'article de Nicolas Boillet (*op. cit.*), qui fait référence à la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »), JOUE, 25 juin 2008, L164, 19.

⁶⁸ Didier Le MORVAN, « La dimension européenne de la problématique littorale. L'exemple de la gestion des risques côtiers », *revue juridique de l'environnement*, n°spécial, 2012, p. 207 à 213. Citations p. 208.

⁶⁹ <<https://www.cepri.net/gemapi.html>>, consulté le 25/11/21.

⁷⁰ Loi 219-2 du Code de l'Environnement.

⁷¹ Communiqué de presse de la Préfecture de la Région Hauts-de-France, fait à Lille le 14/05/21. Disponible en ligne sur le site <<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de->

principal objectif de fournir une expertise sur laquelle pourront se baser les politiques publiques à l'échelle de la région et de l'Etat.

B. Une multiplicité d'acteur pour une gestion technique, politique et démocratique du littoral.

Nom	Rôle et échelle d'action	Objectifs principaux sur littoral	Interaction avec les autres acteurs
Echelle régionale			
<p>ROLNP – Réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France.</p>	<p>Le ROL est un groupement d'intérêt public réunit l'Etat, les régions Normandie et Hauts-de-France, et le Conservatoire du Littoral.</p> <p>Son rôle principal est d'assurer un consensus sur l'état des lieux des risques naturels et le suivi des évolutions sur les littoraux de Normandie et des HDF. Par ailleurs, il est un véritable partenaire stratégique pour les élus et décideurs du territoire quant à la gestion du trait de côte. Il a également une mission d'expertise.</p>	<p>-Valoriser la connaissance scientifique et technique sur le littoral grâce à la production, la collecte, l'analyse et la diffusion de données.</p> <p>-Fournir aux régions un argumentaire pour préciser leur politique littorale raisonnée.</p> <p>-Fournir une aide à la décision aux acteurs du territoire quant à la gestion de la bande côtière.</p>	<p>Interactions avec les régions + collectivités territoriales puisque l'expertise du ROL vient servir d'appui à la prise de décision des élus.</p>
<p>Conservatoire du Littoral – délégation Manche-Mer du Nord</p>	<p>Le Conservatoire du Littoral est placé sous la tutelle du Ministère de la transition écologique.</p> <p>Son rôle est principalement de protéger le littoral grâce à l'acquisition de certains sites du littoral dégradés ou menacés par l'urbanisation afin de les maintenir ou les restaurer à l'état « naturel ».</p>	<p>Dans la trajectoire de la « stratégie 2015-2050 », le Conservatoire du Littoral a signé le 15 juin 2021 un « contrat d'objectifs et de performance » avec l'Etat, valable jusque 2025.</p> <p>L'adaptation au changement climatique est une des priorités, et se traduit par l'objectif 1 de contribuer à la préservation du « tiers naturel littoral » et l'objectif 2 de constituer</p>	<p>Le Conservatoire du Littoral est constitué de « Conseils de rivages », composés de membres des assemblées régionales et départementales. Dans le cas des Hauts-de-France, il a six représentants élus et deux représentants par départements. Des conseils de rivages découlent ensuite les partenariats officiels avec la région, les autres services de l'Etat</p>

		<p>un réseau toujours plus large (320 000 hectares d'ici 2050) de sites en « bon état » et bien valorisés⁷²</p> <p>Dans le nouveau Contrat établi, 5 axes stratégiques sont définis et déclinés en 12 objectifs opérationnels⁷³ permettant d'avoir une vision claire des attentes à l'avenir ; et permettant de guider leurs actions dans une véritable logique d'efficacité, de prévention et d'adaptation au changement climatique.</p>	<p>comme la DREAL, les départements et leurs instances gestionnaires, les EPCI, les collectivités territoriales qui sont garantes de la gestion du territoire, mais également des partenariats avec d'autres acteurs de la région compétents en matière de foncier-agricole, de chasse.⁷⁴</p> <p>Arnault Graves, président de la délégation Manche-Mer du Nord explique toutefois que la mise en cohérence des divers enjeux avec les partenaires du Conservatoire n'est pas toujours évidente, notamment au sens où il y a des points de vue divergents sur les priorités qui doivent être données entre protection des activités industrielles/économiques sur des zones à risques VS préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, etc.</p>
<p>CEREMA HDF – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.</p>	<p>Le CEREMA est un établissement public qui dépend du ministère de la Transition écologique. Sa mission principale est d'accompagner l'Etat et les collectivités territoriales dans l'élaboration, le déploiement et</p>	<p>Le premier Contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et le Cerema a été signé en 2021 et est valable jusqu'en 2024. Dans son volet « environnement et risques », le contrat définit comme</p>	<p>Le CEREMA propose ses activités au plus près des collectivités territoriales et des acteurs du territoire (comme l'AMF ou l'ANEL), les services de l'Etat comme la DREAL ou</p>

⁷² Introduction de la stratégie d'intervention 2015-2050 Nord-Pas-de-Calais Picardie. Disponible en ligne : <https://www.conservatoire-du-littoral.fr/101-delagation-de-rivages-manche-mer-du-nord.htm>

⁷³ Voir partie « Objectifs opérationnels », dans le « Contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et le conservatoire du littoral 2021 – 2025 », Paris, 15 juin 2021.

⁷⁴ Entretien avec Arnault GRAVES, Annexe n°1.

	<p>l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.</p> <p>Autrement dit, le CEREMA est un partenaire stratégique des collectivités en terme d'ingénierie et d'expertise technique (rapports d'études, avis techniques...) dans plusieurs domaines. L'expertise du CEREMA permet de proposer des « solutions » aux acteurs du territoire dans la mise en œuvre de politiques publiques dans le sens d'une économie résiliente, décarbonée, équitable, respectueuse de l'environnement. Cette aide passe par exemple par un partage de connaissances et une priorité donnée à l'innovation.</p>	<p>objectif majeurs la maîtrise des risques naturels et leurs impacts sur l'environnement, le climat, et sur les projets d'aménagement du territoire. Autrement, dans son volet « Mer et littoral », l'enjeu est d' « assurer la sécurité et le développement durable des activités maritimes et fluviales en maîtrisant leurs pressions sur l'environnement, adapter les territoires maritimes et littoraux aux évolutions du climat »⁷⁵</p>	<p>le Conservatoire, mais aussi les universités, les établissements publics, les associations (France nature environnement, Fédération des parcs naturels régionaux de France...), les entreprises, par exemple des entreprises de BTP pour revoir les approches de construction plus responsables et respectueuses.</p>
<p>BRGM HDF – Bureau de recherches géologiques et minières.</p>	<p>Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui dépend du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du Ministère de la transition écologique et solidaire, du Ministère de l'économie et des finances.</p> <p>Son action est orientée vers la recherche scientifique, le développement de techniques nouvelles et la production de données relatives à la gestion des ressources, et des risques du sol et du sous-sol, et grâce à cette fonction technique servir d'appui aux politiques publiques.</p>	<p>Le contrat d'objectifs et de performance Etat-BRGM 2018-2022 définit des objectifs techniques basés sur l'innovation, le développement de l'expertise, de la recherche et de la production de connaissance en appui aux politiques publiques de développement durable, sur la coopération européenne et internationale. L'idée est également de développer des projets innovants au service de l'économie circulaire.</p>	<p>Le BRGM est considéré comme un véritable partenaire stratégique des acteurs de l'aménagement du territoire. Il a un ancrage régional mais son activité est prise en compte dans les instances de décision territoriales. Il est ainsi en étroite collaboration avec les différents acteurs précités dans ce tableau.</p>

⁷⁵ Voir « Contrat d'objectifs et de performance Etat- CEREMA 2021 – 2024 » en ligne : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/11/cop-etat-cerema_2021-2024-vdef-web.pdf

Echelle déconcentrée

<p>DREAL HDF – Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement.</p>	<p>La DREAL est un service régional déconcentré du Ministère de la transition écologique et solidaire, et du Ministère de la cohésion des territoires en charge de l’animation régionale de la politique de gestion des risques. Dans ce cadre, elle assure la mise en œuvre des politiques publiques définies et portées par ces ministères.</p> <p>Le rôle de la mission « Littoral et façade maritime » est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre des documents de portée stratégique concernant la mer et le littoral et aux réflexions prospectives sur l’évolution du littoral. -Coordonner la construction d’une position DREAL sur les principaux thèmes mis en avant par la stratégie nationale pour la mer et le littoral. -Faire valoir localement les politiques portées par la DREAL et faciliter leur prise en compte dans un climat de concertation en amont des procédures réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -Engager et organiser la transition écologique -Assurer la sécurité du citoyen -Favoriser le développement social et économique et promouvoir un développement durable des territoires en intégrant les enjeux. -Miser sur la coopération interne et favoriser un partage de connaissance avec les relations de la DREAL. -Assurer une action plus efficace et améliorer les compétences collectives. <p>L’idée principale est globalement de ne plus être dans une stratégie d’adaptation aux risques une fois devant le constat de ces risques ; mais bien de les anticiper, de les</p> <p>Ça, ce sont les objectifs officiels sur le papier, dans la plaquette de présentation de la DREAL. On verra dans le chapitre 2 que le plus important à l’heure actuelle, selon Marie-Pierre Rousseaux, est l’anticipation des risques, la prévention, et l’adaptation.</p>	<p>La DREAL est sous l’autorité fonctionnaire des préfets de départements. Elle interagit avec de multiples acteurs : les collectivités territoriales, les opérateurs de l’Etat avec une lourde importance du Conservatoire du Littoral, le CEREMA et le BRGM en tant qu’opérateurs techniques de l’Etat. Il y a aussi des opérateurs comme l’Etablissement Public Foncier (EPF)⁷⁶ pour lequel la loi climat et résilience a réaffirmé le périmètre sur le littoral, ce qui montre bien la volonté de mettre en cohérence les acteurs de la protection et ceux de l’aménagement du territoire. En effet, ce partenariat permet par exemple de faire en sorte que l’aménagement du territoire soit en accord avec les enjeux écologiques et environnementaux sur le territoire en question.</p>
<p>DDTM 62 et 59 – Directions départementales des territoires et de la mer.</p>	<p>La DDTM est une direction départementale interministérielle qui dépend du Premier Ministre et est placée sous l’autorité du préfet de département.</p>	<p>Les objectifs principaux sont les suivants : 1- La préservation des espaces naturels, 2- L’équilibre des territoires, 3- Adapter les</p>	<p>La DDTM mise sur une « approche concertée avec les élus, les professionnels et les citoyens, des politiques publiques, en</p>

⁷⁶ Le ministère de la transition écologique définit les EPF comme des établissements qui ont pour but d’acquérir des terrains en vue de leur aménagement en logement, quartiers, etc.

	Ses missions relèvent de plusieurs ministères, dont le Ministère de la Transition écologique et le Ministère de la cohésion des territoires en commun avec la DREAL, mais également le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation puisque la direction a en charge les enjeux relatifs à l'économie agricole, l'urbanisme, l'environnement et les risques, le logement, la circulation et la sécurité routière.	politiques au niveau local pour favoriser un développement durable, 4- contribuer à une « gestion durable des potentiels de la mer », 5- Faire émerger une réelle prise de conscience vis-à-vis des problématiques de risques sur le littoral promettant la valorisation d'un nouvel urbanisme littoral respectueux de l'environnement.	tenant compte des spécificités locales » ⁷⁷ .
Echelle locale			
Syndicat mixte EDEN62	EDEN62 est une association transformée en syndicat mixte, créé par le Département du Pas-de-Calais et « assure la mise en œuvre d'actions de gestion, d'aménagements, d'animation et de valorisation des espaces [naturels] sensibles » ⁷⁸ .	Le syndicat porte des objectifs écologiques fort comme la préservation de l'environnement naturel et la sauvegarde de la biodiversité tout cherchant à garder un équilibre avec un meilleur accueil des visiteurs (touristes) grâce à l'aménagement des sites naturels dans une approche de développement durable qui permet de respecter un certain équilibre entre protection et valorisation du territoire ; et enfin la sensibilisation de la population à la protection du patrimoine naturel grâce à des animations tels que l'opération « Clubs Eden » menée dans les collèges.	Le syndicat est composé d'élus du Conseil départemental et des collectivités locales (EPCI ⁷⁹ + Communes). Il agit donc au plus près du territoire grâce à un ancrage local dans plusieurs communes. A travers ses opérations de sensibilisation et de communication sur les risques naturels, EDEN62 travaille également en partenariat avec les scolaires (écoles, collèges, lycée).
Syndicat mixte Institution intercommunale	L'institution Intercommunale des Watingues est un établissement public syndical		Le Conseil consultatif du syndicat est composé de représentants : des services

⁷⁷ Présentation de la DDTM, <https://www.nord.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services-de-l-Etat/Services-departementaux-de-l-Etat/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM>

⁷⁸ Annuaire des partenaires de la DREAL, présentation de l'Association EDEN62.

⁷⁹ Sont représentées : la communauté de commune de pays d'Opale, la Communauté d'agglomération des Deux baies en Montreuillois, la communauté d'agglomération (CommunAupôle) Lens-Liévin.

des Wateringues	<p>composé de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, Communauté Urbaine de Dunkerque, Communauté de Communes des Hauts de Flandre, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de Communes du Pays d'Opale.</p> <p>Elle a un rôle technique de gestion de l'eau au quotidien, avec des missions opérationnelles telles que la réalisation, la surveillance, le contrôle et l'entretien des ouvrages/équipements/installations permettant l'évacuation des eaux des wateringues de la région.</p>		de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil départemental du Nord, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, du Pôle métropolitain Côte d'Opale, des 11 sections de wateringues, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de la Chambre régionale d'Agriculture, de l'établissement public « Voies navigables de France », du Grand Port Maritime de Dunkerque, et du Groupe Européen de Coopération Territoriale Weest-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.
EPCI, Mairie, élus...	<p>Les EPCI sont des établissements publics de coopération intercommunale. Il s'agit d'une forme de coopération entre les communes puisque les EPCI regroupent les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines.</p> <p>En termes de gestion des risques, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a attribué une compétence obligatoire en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour donner un exemple plus concret, celui de la communauté d'agglomération du Grand Calais, la GEMAPI donne à l'intercommunalité la gestion des</p>	Globalement, les objectifs des EPCI sont énoncés dans les Plans de Prévention des Risques Naturels. De manière générale, l'article L. 562.1.II du code de l'environnement, le PPRN a pour objectif de : 1-« Délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation [...] » 2- « Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages des exploitations [...] pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoit des mesures d'interdiction ou des	Les collectivités locales travaillent obligatoirement au minimum avec tous les acteurs précités puisque leur présence locale conjuguée avec leurs attributions données par la réglementation de la compétence GEMAPI leur offre une capacité d'action directe sur le terrain.

	<p>ouvrages de défense contre la mer, leur régularisation administrative, et leur gestion par la suite (cf. partie II. C).</p> <p>Plus simplement, à l'échelle locale, le rôle des EPCI et des élus donné par la GEMAPI est de participer, en collaboration avec les partenaires stratégiques, à la création des PLU et des SCoT dans un but de préservation des espaces naturels sensibles sur le littoral.</p>	<p>prescriptions »</p> <p>3-« Définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises [...] »</p> <p>4- « Définir les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation »⁸⁰</p>	
--	--	---	--

Tableau de présentation des acteurs principaux de la gestion du littoral des Hauts-de-France.

Ce tableau dresse une liste non-exhaustive des acteurs de la gestion du littoral dans un contexte d'urgence vis-à-vis des risques littoraux. En effet, il faudrait également prendre en compte un certain nombre d'acteurs du territoire supplémentaires qui œuvrent dans le sens de la protection du territoire, notamment les agences d'urbanismes, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), les entreprises, les associations, les résidents/la société civile, les pêcheurs, les agriculteurs, (...) mais aussi des acteurs économiques tels que la Chambre de commerce et d'industrie qui travaille sur le développement économique des territoire.

Le littoral des Hauts-de-France semble ainsi être gouverné par une multiplicité d'acteurs qui agissent ensemble à la fois à l'échelle régionale, l'échelle départementale et l'échelle locale. Cette coopération s'est concrétisée à travers la création par le Conseil régional des Hauts-de-France en juillet 2020 d'un « Parlement de la Mer », avec l'idée de rassembler tous les acteurs du littoral et de la mer pour avoir un lieu d'échange, de discussions permettant d'avoir un impact futur sur les prises de décisions finales. Cette « gouvernance multiniveau » permet ainsi a priori une gestion optimale des risques sur l'ensemble du littoral.

Or, il faut bien noter que sur le littoral, les positions entre l'Etat et le Conseil Régional sont très convergentes sur le fait d'encourager les collectivités locales à élaborer elles-mêmes leurs stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte en adaptation au changement climatique. De fait, si l'Etat (représenté par ses services déconcentré) est considéré comme l'autorité de référence vis-à-vis de la prévention des risques, c'est bien depuis 2018 aux

⁸⁰ Article L562-1 Chapitre II : « Plans de prévention des risques naturels prévisibles »

collectivités de définir la gestion de l'aménagement sur leur territoire en intégrant la prévention des risques, mais aussi de définir quels sont les enjeux, quelles populations dans quelles zones à protéger, comment le faire, et ce en entrant dans un rapport coût/bénéfice soutenable. En effet, le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI au 1^{er} Janvier 2018 par les lois Notre et MAPTAM permet d'abord de fournir les outils juridiques et financiers nécessaires aux élus pour l'exercice des missions confiées par la compétence, définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7, à savoir :

- ✚ « 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ✚ 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- ✚ 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- ✚ 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »⁸¹.

Cette compétence permet notamment de s'adapter plus efficacement aux aléas de submersion et d'évolution du trait de côte à une échelle plus adaptée au territoire. Par ailleurs, ce transfert de compétence permet bien la gestion de « tous les ouvrages naturels ou artificiels de défense contre la mer destinés à sauvegarder les territoires des effets des submersions marines ou des reculs du trait de côte »⁸².

III. Etude d'un « non-sujet » : le paradoxe de l'ignorance des risques à Calais.

Avec ses 98% de taux de submersion marine, Calais se place dans le top3 des villes les plus touchées par l'aléa de submersion marine, accompagnée de Dunkerque et Saint-Omer. Ces trois villes se placent en effet dans un triangle appelé « zone de polder ». Selon le « Dictionnaire environnement » d'Actu-Environnement, le polder désigne « une étendue artificielle de terre conquise sur la mer grâce à des digues, des barrages et dont le niveau est inférieur à celui de la mer. Les polders sont réalisés par drainage provoquant l'assèchement de marais, de lacs ou de zones littorales »⁸³. Le système d'évacuation des eaux sur cette zone est le système hydraulique de waterings. Ici, l'enjeu est de savoir si ce système est encore

⁸¹ Article L211-7 - Code de l'environnement.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411598/

⁸² Zignani, G. (2018, 15 mai). La compétence Gemapi intègre-t-elle la gestion de tous les ouvrages de défense contre la mer ? *La Gazette des Communes*.
<https://www.lagazettedescommunes.com/466653/la-competence-gemapi-integre-t-elle-la-gestion-de-tous-les-ouvrages-de-defense-contre-la-mer/>

⁸³ https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/polder.php4

fiable, ou du moins efficace aujourd'hui pour protéger le territoire et les populations concernées, et si oui, peut-il perdurer dans le temps malgré le risque de submersion qui prend de plus en plus de place ?

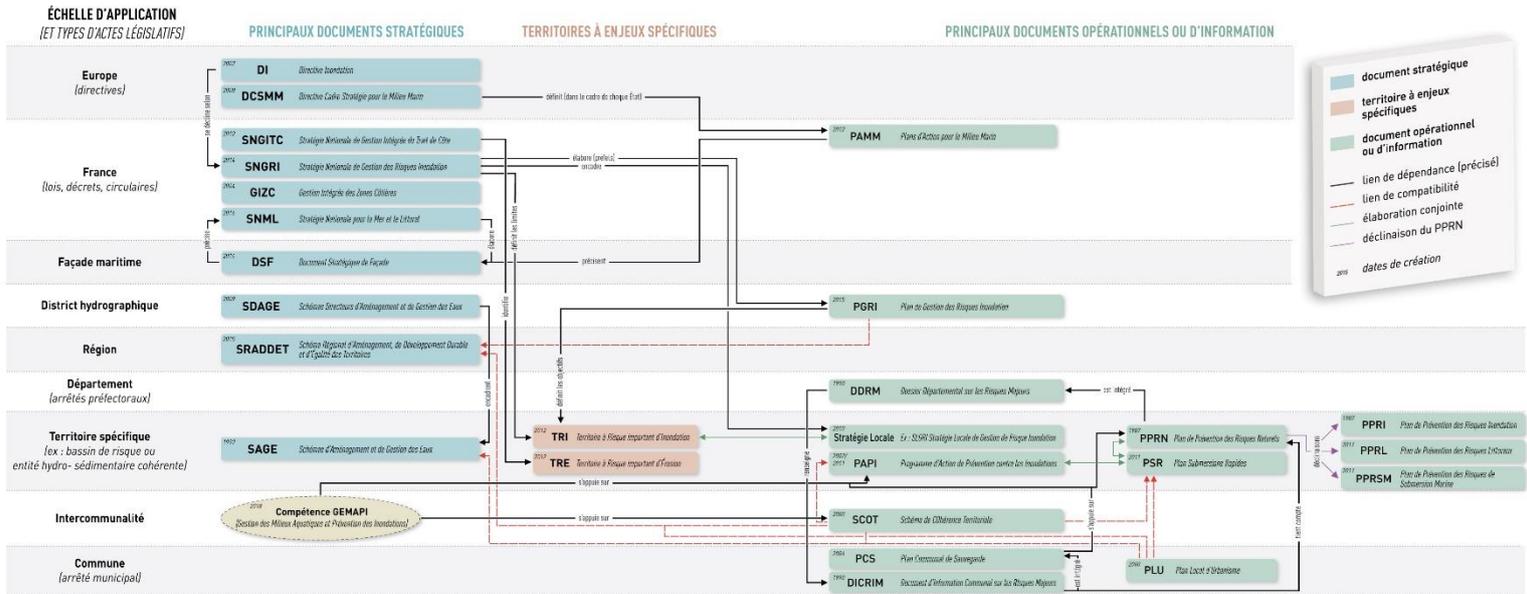
La Communauté d'Agglomération du Grand Calais Terres et Mers a pris la compétence GEMAPI de manière anticipée en 2016, ce qui lui donne une marge de manœuvre importante sur la question de la gestion des ouvrages construits ou aménagés dans un objectif de lutte contre la mer. L'idée ici est que la communauté d'agglomération est donc garante du fonctionnement et de la sécurité de ces ouvrages, ce qu'elle assure par l'entretien des canaux, des digues, des ouvrages. Pour ce faire, le Grand Calais prend appui sur les fonds issus de la taxe GEMAPI, qui s'élève à 1 179 000€ pour l'année 2022 (dont une grosse partie est reversée à l'Institution interdépartementale des Wateringues qui dispose d'une partie des compétences de la GEMAPI, transférées par les EPCI). Suivant la réglementation prévue par la GEMAPI, la surveillance de l'efficacité et de la sécurité des ouvrages se traduit par la réalisation d'études de dangers sur les systèmes d'endiguement, études de dangers qui sont revues tous les 15ans. De fait, tous les 15ans sont définies les mesures appropriées pour faire perdurer la protection, en prenant en compte les dernières hypothèses émises par le GIEC. La dernière étude de danger sur la digue de Sangatte date de 2019. Toutefois, un élément paradoxal est que toutes les études de dangers ne sont pas publiées. Par exemple, pour la digue de Sangatte, les dernières études de dangers ont eu lieu récemment mais Céline Duffy (cf. fiche enquêté 2) explique que les rapports ne sont pas rendus public, alors même que ces évaluations concernent la protection de la population. Par ailleurs, il semble que malgré la dite prise en compte des constats alarmistes et très pessimistes des experts du GIEC, les élus du Grand Calais soient optimistes quant au système d'endiguement mis en place pour l'heure. Cette hypothèse a effectivement été validée par les propos de Mme Céline Duffy, qui affirme qu'un cycle de 15ans pour les études de dangers est « suffisant » et qu'« on a encore le temps de s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique jusqu'en 2100 ». Enfin, cet optimisme est également encouragé par le constat de ce que Mme Duffy appelle une « chance », celle d'avoir une portion de littoral qui ne soit « pas fortement concerné par l'érosion » puisque la digue de Sangatte (artificielle) ne fait pas état d'un recul du trait de côte mais plutôt à l'inverse une accrétion, et sur la partie du littoral de falaise, les effondrements et le recul « ne représentent pas un grand problème puisqu'il n'y a pas énormément d'enjeux stratégiques à cet endroit hormis les chemins de randonnées ».

Pour terminer, à la question de savoir si le système de wateringues est toujours aussi efficace, la réponse est oui à court terme au minimum, mais il faut prendre en compte ici qu'avec le dérèglement climatique et les conclusions tirées par les experts du GIEC, les tempêtes vont être de plus en plus fréquentes et plus intenses, l'eau va continuer de monter, ce qui va favoriser l'augmentation des inondations et des risques de submersion marine, ce qui signifie d'actionner plus souvent les pompes, et qui implique d'avoir un système sans faille. Pour donner un exemple récent, la tempête Bella en décembre 2020 a provoqué de nombreuses inondations et a placé le territoire des Wateringues en vigilance jaune, ce qui risque d'arriver de plus en plus souvent. Enfin, à la question de savoir si les élus prenaient en compte le risque réel de submersion marine sur le territoire du polder ou du moins à l'échelle du Calaisis, la réponse est oui également mais ils font preuve d'un optimisme indéniable, conforté par une toute confiance en leur système d'endiguement qui tiendra selon eux jusqu'à 2100.

Chapitre 2 – Mise à l’agenda du problème public environnemental : appréhension des risques naturels et bilan de l’adaptation des acteurs concernés.

I. Les apports du droit dans le cadre d’une gestion cohérente et commune des risques.

A. Dispositifs stratégiques et opérationnels pour le développement d’un littoral durable et résilient.



Source : Riwan Kerguillec, « Les documents intervenant dans la gestion des risques sur le littoral français : proposition de synthèse par approche multiscalair », *Cahiers Nantais*, 2019.

En réponse à la multiplication des phénomènes climatiques entraînant un risque accru de recul du trait de côte, de submersion marine, d’effondrement de blocs de falaises et autres aléas naturels présentés dans le premier chapitre de ce mémoire, l’affirmation d’une stratégie d’adaptation en parallèle à la formation d’un droit spécifique est primordiale. Des documents de planifications stratégiques ont donc émergé aux différentes échelles de pouvoir : européenne, nationale, échelle de la façade maritime, échelle du « bassin de risque », échelle communale ; afin d’émettre une réponse globale aux conséquences du dérèglement climatique qui ne sont pas uniquement locales. L’orientation générale donnée par les documents stratégiques que nous allons présenter dans une première sous-partie permet de donner un cadre directif aux outils opérationnels de préventions présentés dans une deuxième sous-partie.

Le cadre stratégique et réglementaire de la prévention des risques naturels étant complexe et développée en une vingtaine de documents, nous nous attarderons plus particulièrement ici sur les documents principaux qui ont été évoqués par les acteurs rencontrés en entretien.

✚ A l'échelle Européenne : les directives.

Les principaux documents stratégiques définis à l'échelle Européenne sont la « Directive Inondation » et la « Directive Cadre pour le Milieu Marin », publiées respectivement en 2007 et 2008. Globalement, la Directive Inondation un cadre général suivi par les Etats-membres de l'Union Européenne pour leur politique de gestion des risques et la Directive cadre pour le Milieu Marin (DCSMM) « vise à maintenir ou restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins ». Par ailleurs cette dernière directive définit dans le cadre de chaque Etat les « Plans d'action pour le milieu marin ».

S'il semble que ces directives soient datées, tous les six ans elle est mise en œuvre à travers trois étapes déclinées à l'échelle des districts hydrauliques : 1- l'état des lieux des risques d'inondations, 2- l'identification des territoires à risque d'inondation important, 3- l'actualisation des « plans de gestion des risques d'inondation » qui définissent les politiques de gestion du risque.⁸⁴

✚ A l'échelle nationale (France) : les lois, les décrets, les circulaires.

Au niveau national, les principaux documents stratégiques servant de cadre directif aux plans d'action locaux sont les suivants : la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation, la Gestion Intégrée des Zones Côtières, la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.

Si au niveau national les objectifs de long terme définis dans la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral paraissent flous et trop larges : « La transition écologique pour la mer et le littoral, le développement de l'économie bleue durable, le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif, le rayonnement de la France », ils traduisent une volonté de valoriser un littoral durable et résilient grâce entre autres au développement de l'économie circulaire et de « techniques et aménagements maritimes à impact positif sur l'environnement ». L'objectif à retenir est que la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral vise une conciliation des usages anthropiques sur la mer et le littoral.

⁸⁴ Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, « suivi de la directive inondation ». En ligne : <https://www.cepri.net/directive-inondation.html>

D'un point de vue opérationnel, les stratégies nationales se traduisent dans les cycles prévus par le Plan d'Action pour les Milieux Marins. Nous sommes actuellement dans le cycle 2018-2024 de l'application de la DCSMM qui fonctionne également par étapes, cette fois à l'échelle des façades maritimes, avec dans un premier temps l'évaluation scientifique des eaux marines et l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux selon des indicateurs sociaux, économiques, démographiques ; dans un deuxième temps les objectifs stratégiques environnementaux sont définis avec en parallèle les indices de réalisation de ces derniers⁸⁵ Il y a par ailleurs un réel suivi de la bonne réalisation de ces objectifs, encadré par exemple par des programmes de mesures et de surveillance.

Ainsi, les documents stratégiques de façade maritime sont des documents de planification qui déclinent les orientations de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral. Concernant les Hauts-de-France, le document stratégique de la façade Manche Est- Mer du Nord a été adopté le 25 septembre 2019 et a fixé des objectifs à l'horizon 2030. Concernant la gestion du littoral et de son artificialisation et la prévention des risques naturels, le document préconise par exemple que « l'urbanisme, l'aménagement, les activités économiques telles que les activités d'agriculture côtière, d'aquaculture et de tourisme s'adaptent pour limiter l'artificialisation du littoral et le dérangement des espèces et des milieux »⁸⁶

A l'échelle de la région

A l'échelle régionale, les Hauts-de-France ont adopté leur Schéma Régional d'Aménagement de développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET) le 4 août 2020. Le SRADDET est entré parmi les attributions de la région depuis la loi NOTRe et définit des objectifs généraux à l'horizon 2040 qui s'imposent cette fois aux documents locaux d'urbanisme comme les SCOT ou les PLU. Pour respecter les règles de la gouvernance multiniveaux, l'élaboration du SRADDET se fait en concertation avec l'Etat, les collectivités, les groupements et les chambres consulaires. Toutefois, si la création des SRADDET « redonne à la planification territoriale son rôle stratégique et renforce la place de l'institution régionale, invitée à formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement

⁸⁵ <https://dcsmm.milieumarinfrance.fr/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Cycle-2-2018-2024>

⁸⁶ Stratégie de façade maritime, Document stratégique de la façade Manche Est-Mer du Nord. En ligne : https://geolittoral.din.developpement-durable.gouv.fr/telechargement/dsf/docs_2019_adoptes/sfm_memn_synthese.pdf

du territoire »⁸⁷, il semble bien que leur pouvoir réglementaire reste limité puisqu'au final ce seront aux EPCI de décider la mise en œuvre des objectifs dans leurs stratégies locales.

A l'échelle de bassins de risque

Sur les TRI – Territoires à risque important d'inondation – et TRE – Territoires à risque important d'érosion – d'un point de vue opérationnel sont définies les stratégies locales, les Programmes d'action de prévention contre les inondations (PAPI) et les plans de prévention des risques naturels qui se déclinent en : Plan de prévention des risques d'inondation, les Plan de prévention des risques littoraux, les Plan de prévention des risques de submersion marine. Il existe donc une variété assez importante de plans d'actions opérationnels selon les risques ciblés sur le territoire concerné.

Bien qu'en tant qu'outils « opérationnels » les PPRN ne prévoient ni travaux ni protocoles de gestion de crises, ils ont une réelle utilité de définition des enjeux sur le territoire. Tels que définis à l'article L562-1 du Code de l'environnement, les Plans de prévention des risques naturels ont pour objet :

- « 1° De délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle, notamment afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles, pourraient y être autorisés, prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ;
- 2° De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions telles que prévues au 1° ;
- 3° De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, dans les zones mentionnées au 1° et au 2°, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ;
- 4° De définir, dans les zones mentionnées au 1° et au 2°, les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis

⁸⁷ Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, « SRADDET : un schéma stratégique, prescriptif et intégrateur pour les régions », 6 octobre 2021. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/sraddet-schema-strategique-prescriptif-et-integrateur-regions>

en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs. »

Si ces PPRN permettent d'identifier les zones exposées ou non au risque et dont il résulte des interdictions ou des prescriptions spéciales à la construction, ces plans ne sont pas toujours en parfaite adéquation avec les documents d'urbanisme. C'est pourquoi il est important qu'ils soient déclinés en plusieurs plans spécifiques tels que les plans de gestion du risque d'inondation qui déclinent la Stratégie nationale en la matière, et qui, au-delà de reprendre simplement les objectifs généraux, expose les moyens opérationnels pour les atteindre.

On peut prendre l'exemple de Dunkerque et Bray-Dunes, deux sites touchés par la submersion des fronts de mer. Ici, le PPRL a pour objectif d'encadrer le développement urbain dans les zones les plus exposés en réglementant le droit à construire autour d'un principe de zonage du territoire compatible avec l'intensité du risque de submersion marine : « Le principe général est de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens établis dans des zones inondables et de définir des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde compatibles avec un développement économique, social et résilient du territoire. »⁸⁸

A l'échelle de l'intercommunalité

Pour construire leurs projets, les élus du territoire posent donc un état des lieux permettant d'identifier les enjeux prioritaires du territoire pour ensuite les traduire dans un « projet d'aménagement stratégique » dans un horizon de 20ans (2040 ici). L'idée est de répondre à la question : que voulons-nous faire ? Quelle est notre vision pour l'avenir de notre territoire ? Quel développement économique, quelle attractivité balnéaire ? Aurons-nous un littoral du type de celui de la Belgique, qui conduit sa population à préférer venir profiter de notre littoral des Hauts-de-France où la nature trouve encore plus ou moins sa place ? Quelle identité nouvelle pour le littoral ? Quel type d'habitat penser, mieux adapté et accessible à la population pour garantir sa protection ? Ce projet s'alimente également des observations et discussions issues de la concertation avec le public et les acteurs locaux. Ensuite, c'est la question du « comment » qui entre en jeu. La réponse est donnée par le « Document d'orientation et d'Objectif » (DOO) qui indique les objectifs d'offre de logement, le nombre d'hectares urbanisables, les localisations préférentielles des commerces, etc. La mise en

⁸⁸ PPRL Dunkerque-Bray Dunes.

œuvre du SCOT se réalise à travers les PLU/PLUi et dans les projets et politiques menées par les collectivités. Pour ce faire, un plan d'action est mis en place et en parallèle est assuré un dialogue permanent et quotidien entre les élus et les acteurs du territoire.

✚ A l'échelle de la commune.

Finalement, à l'échelle communale on retrouve le DICRIM, Document d'information communal sur les sites majeurs, réalisé par le maire, et ayant pour but d'informer la population sur les risques auxquels elle est exposée ; ainsi que le Plan communal de Sauvegarde dont l'objectif est de former des acteurs de la commune à la gestion du risque en cas d'évènement majeurs/en cas d'urgence. Enfin, c'est également à l'échelle locale que sont pensés les plans locaux d'urbanisme (PLU).

B. De la loi littoral à la loi climat et résilience : quelles avancées, et quel bilan pour la protection ?

La loi n°86-2 du 3 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite « Loi littoral » exposait un objectif clair déjà à l'époque, celui de concilier les activités humaines et la préservation des zones fragiles grâce à la valorisation des principes du développement durable. Elle est prévue initialement dans un but d'encadrement des collectivités territoriales dans leur conception de documents d'urbanisme.

Elle a pour volonté d'encadrer et de limiter l'expansion urbanistique sur les zones littorales que la loi a délimité, de réglementer la capacité d'accueil de navires de plaisance, l'usage des plages, les campings et parcs de stationnement. Ainsi, la loi pose le principe selon lequel la protection de l'environnement prime sur le principe d'aménagement. Ainsi, la loi littoral a été bien pensée dans la mesure où elle prévoyait déjà des dispositifs pour adapter le territoire aux risques côtiers, dont l'instauration du principe de la « bande des 100 mètres » qu'on retrouve à l'article L121-16 du Code de l'urbanisme : « En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littoral de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux ». L'objectif de cette bande est de préserver cet espace particulièrement sensible aux aléas en excluant toute urbanisation de la zone : elle est ainsi non seulement inconstructible, mais défend aussi toute extension de constructions déjà existantes. Par ailleurs, la circulaire du 20 juillet 2006 relative à la protection de l'environnement et du littoral précise qu'« Une approche renforcée des risques sur le littoral est tout à fait indispensable [...] De façon générale, les dispositions

d'urbanisme de la loi littoral, si elles sont correctement appliquées, peuvent faciliter la prévention et la diminution du coût des inondations et l'adaptation aux conséquences du changement climatique ; elles permettent de renforcer la maîtrise de l'urbanisation en zone côtière soumise à un risque naturel ». La loi littoral est ainsi considérée dans ce cadre comme « un instrument de réponse fort » face à l'importance des enjeux résultant du dérèglement climatique⁸⁹.

En complément à la Loi Littoral, en août 2021 est promulguée la loi Climat et résilience qui prévoit des dispositions spécifiques visant à adapter les territoires littoraux aux effets du changement climatique et notamment à l'érosion côtière. Elle porte de nouvelles obligations pour les communes du littoral, comme : l'élaboration d'une stratégie nationale et locale de gestion intégrée du trait de côte dans les communes concernées identifiées par décret, la prise en compte obligatoire du recul du trait de côte dans les PLU et dans les SCOT, les nouvelles constructions sont interdites sur les zones définies comme « impactées à l'horizon 30ans ».la cartographie des territoires de « relocalisation » dans les SRADDET. Cette dernière disposition est une réelle avancée qui montre qu'on prend bien en compte dans la loi la possibilité d'un déplacement des populations en cas d'impossibilité de continuer à vivre sur le littoral à cause des aléas climatiques. Par ailleurs, elle est complétée par l'ordonnance du 6 avril 2022 qui crée un « bail réel d'adaptation à l'érosion côtière » qui comprend un mécanisme de « résiliation anticipée » dans le cas où la sécurité des biens et des personnes ne pourra plus être assurée. Cette ordonnance autorise par ailleurs des dérogations à la Loi Littoral pour « faciliter la mise en œuvre des opérations de relocalisations et constructions menacées par l'érosion »⁹⁰

C. Un résultat mitigé quant au transfert de compétence GEMAPI aux collectivités territoriales.

Si à priori le transfert de compétence GEMAPI aux collectivités territoriales peut être considéré comme une opportunité, selon l'étude de Jill Madelenat sur l'adaptation au changement climatique sur le littoral français, certains de ses enquêtés rencontrés (et anonymisés) « font état de leur scepticisme quant à la mise en œuvre de cette nouvelle

⁸⁹ Direction générale de la mer et des transports, circulaire du 20 juillet 2006 relative à la protection de l'environnement et du littoral. Version en ligne : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0019239/A0160040.pdf>

⁹⁰ France Dignes, « Le recul du trait de côte : les nouvelles dispositions pour les communes du littoral », 11 avril 2022.

compétence, les intercommunalités ne disposant pas de moyens techniques et financiers suffisant »⁹¹. Cette hypothèse d'un sentiment de scepticisme est confirmée par le document d' « évaluation des conséquences de la mise en œuvre des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) »⁹² qui tire trois conclusions plus modérées quant à la réussite de ce transfert :

« 1 : Après avoir suscité des malentendus qui ne sont pas tous dissipés, la prise de compétence GEMAPI se structure dans un climat de plus en plus apaisé. »

✚ Premièrement, la prise de compétence a suscité des « malentendus » :

Quant au rôle tenu par les communes et les départements, à la « qualification et la délimitation de la compétence » qui posait la question de la responsabilité de l'Etat, quant à la « perception de la compétence » qui impliquait de dépasser la vision technique de la gestion des risques et de prendre en compte les enjeux politiques et démocratiques à l'œuvre, enfin quant aux « modalités de mise en œuvre de la compétence » avec la possibilité de lever une nouvelle taxe spécifique qui aurait pour objet le financement des actions inscrites dans le cadre de la compétence GEMAPI.

« 2 : La prise de compétence s'inscrit dans un processus différencié qui n'est pas totalement stabilisé »

✚ La deuxième conclusion du bilan porte sur :

(1) La taille des différentes EPCI qui rend la prise en charge de la compétence de la GEMAPI différenciée : « les EPCI de taille moyenne qui distinguent souvent la GEMA (transférée) et le PI (gestion en régie directe) », (2) ensuite sur le fait qu'il y a finalement une distribution « aléatoire » des responsabilités données aux syndicats mixtes dédiés à la GEMAPI/aux associations syndicales, aux départements et aux régions qui sont « à la recherche d'un positionnement », (3) et enfin des services de l'Etat comme la DREAL – qui gère la prévision des crues et l'application de la réglementation en matière de sécurité des ouvrages – , et la DDTM – qui élabore les cartes de zones inondables et les plans de

⁹¹ Jill Madelenat, « L'adaptation au changement climatique sur le littoral », Note de *La Fabrique Ecologique*, juillet 2019.

⁹² Bruno ACAR (IGA) - François SCARBONCHI (IGA) - Thierry GALIBERT (CGEDD) - Pierre-Alain ROCHE (CGEDD), « Evaluation des conséquences de la mise en œuvre des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), Novembre 2018.

prévention des risques⁹³ – qui ont d’abord eu un positionnement très variable selon les territoires et selon ce que les acteurs locaux leur donnaient comme marge de manœuvre mais qui pour autant ont réussi à trouver un équilibre en prenant « davantage de distance, justifiant ce retrait par la nécessité de laisser toute sa place à la libre administration des collectivités territoriale », ce qu’a confirmé par ailleurs Madame Rousseaux lors de notre entretien, lorsqu’elle insistait plusieurs fois sur le fait que le pouvoir de gestion des risques était dans les mains des collectivités et des élus dans leurs politiques d’aménagement et d’urbanisme puisqu’ils sont à la « bonne échelle ».

« 3 : Si les questions de gouvernance sont aujourd’hui, pour la plupart, en voie de règlement, un certain nombre d’enjeux vont peser sur l’exercice de la GEMAPI au cours des prochaines années ».

✚ Enfin, la troisième conclusion porte sur les enjeux à venir au cours des prochaines années⁹⁴.

Le bilan évoque un enjeu institutionnel qui implique de mettre en œuvre une nécessaire coordination entre le dialogue de l’Etat et celui des collectivités territoriales quant aux évolutions de la politique de prévention ; un enjeu pour la politique de l’eau ; un enjeu de solidarité ; un enjeu environnemental ; un enjeu d’aménagement du territoire au sens de l’intégration de « l’existence de risque dans l’urbanisation et la délivrance des permis de construire ».

Pour répondre à ce dernier enjeu, il faut noter que dans les textes, le droit de l’urbanisme s’implique dans la prévention des risques : on trouve par exemple dans les PLU le classement de zones « inconstructibles » selon les terrains identifiés par l’Atlas départemental des zones inondables. Par ailleurs, l’appréciation du risque se fait au regard de la « sécurité publique » : l’article R. 111-2 du code de l’urbanisme entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 dispose ainsi que « Le projet peut être refusé ou n’être accepté que sous réserve de l’observation de prescriptions spéciales s’il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d’autres installations ». Or, si ces règles relatives à l’aménagement ont un caractère national, il convient de rappeler que l’intégration des aléas naturels à l’échelle du littoral dans

⁹³ *La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)*. (s. d.). DREAL Normandie. <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-competence-gestion-des-milieux-aquatiques-et-r594.html>

⁹⁴ A noter que l’évaluation en question date de novembre 2018.

le droit de l'urbanisme n'est pas nouveau mais date de la « directive d'Ornano » du 25 août 1979, date à laquelle le gouvernement parlait déjà de « mettre un terme à « l'urbanisation linéaire du littoral et reportant les constructions en arrière du rivage en ménageant des zones naturelles et agricoles suffisamment vastes entre les zones urbanisées » dans un objectif de préservation des espaces naturels⁹⁵.

II. Quelle stratégie pour le littoral en 2050 ? Entre devoir de préservation et nécessité d'action.

A. L'appréhension de la gestion des risques au sein de la Mission littoral et façade maritime de la DREAL HDF.

Marie-Pierre Rousseaux évoque la nécessaire conciliation entre une économie « bleue » et la préservation des ressources dans un contexte d'adaptation aux risques naturels auquel est confronté le littoral des Hauts-de-France.

Le principe de « développement d'une économie bleue durable » est inscrit dans la Stratégie Nationale pour la mer et le littoral du 23 février 2017. L'économie bleue fait référence à l'économie maritime et littorale en lien avec la mer. Cette économie bleue est développée sur le littoral des Hauts-de-France considéré comme lieu interface avec la mer et le reste de la région, un lieu de diversité et de concentration des enjeux et d'activités. Il présente de nombreux atouts comme la variété géologique (biodiversité, trait de côte, espaces naturels). Au regard de la richesse du littoral, le développement de l'économie bleue est fondé sur une valorisation des emplois puisque l'idée est de miser sur la connaissance et la formation des populations littorales ; un développement touristique basé sur la valorisation du patrimoine naturel marin et côtier qui offre non seulement des atouts culturels, mais également sportifs (loisirs nautiques, activités physiques et sportives comme la randonnée...). Elle promeut ainsi les atouts économiques et naturels du littoral afin de participer à la « solidification d'un tissu économique, social et démographique dynamique et compétitif »⁹⁶.

⁹⁵ Blog loi littoral, « La construction juridique du littoral (6) : la directive d'aménagement national du 25 août 1979 ». En ligne : <https://lgp-avocats-blog.fr/2020/09/16/la-construction-juridique-du-littoral-6-la-directive-damenagement-national-du-25-aout-1979/#:~:text=La%20C2%AB%20directive%20d'Ornano%20C2%BB,d'urbanisme%20sp%C3%A9cifiques%20au%20littoral.>

⁹⁶ Ministère de la transition écologique et solidaire, « Stratégie nationale pour la mer et le littoral », Décret 2017-222 du 23 février 2017. P.6.

Mme. Rousseaux parle ainsi d'une « économie basée sur les services rendus par la nature/sur les services écosystémiques⁹⁷ ». Les services rendus par la nature participent indéniablement à l'attractivité du littoral. Face à la diversité offerte par le territoire, la responsable de la Mission littoral et façade maritime parle d'un devoir de préservation de cette variété et d'action. En effet, l'attractivité économique du territoire dépend directement du bon état du milieu marin, or ce dernier dépend des activités humaines développées puisque la qualité des eaux va de pair avec ce qu'on y rejette (pour rappel, 20% des déchets en mer viennent directement de la mer). Le dernier rapport du GIEC appuie par ailleurs cette idée selon laquelle les activités humaines ont déjà dérégulé l'équilibre marin, et l'heure n'est plus seulement à la prise en compte des effets du dérèglement climatique puisque les phénomènes tempêteux vont devenir de plus en plus fréquents, avec les risques associés accrus d'érosion côtière ou des sols, de submersion marine et d'inondations. Ces évolutions climatiques induisent désormais la réflexion à la DREAL HDF de l'adaptation et de la protection pour préserver non seulement :

- ✚ Les enjeux urbanistiques et économiques, donc protéger les zones de développement urbain économique face aux évolutions inévitables des risques naturels liés au dérèglement climatique. Pour la responsable de la Mission littoral et façade maritime de la DREAL, il faut penser l'évolution du littoral dans une démarche constructive, partagée, réfléchie et intégrée dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme pour les moyens et longs termes, et non pas dans des choix contraints dans l'urgence. Par ailleurs, elle précise dans l'entretien qu'il est primordial d'appuyer les élus et acteurs locaux dans leurs décisions afin d'avoir une vision globale de l'avenir du territoire, à une plus large échelle.
- ✚ Les enjeux sociaux et culturels, au sens où il faut réfléchir à l'avenir des populations littorales, à leur potentiel déplacement dans l'arrière-pays, et au sens où il faut réfléchir à la préservation des paysages, des activités maritimes traditionnelles, prendre conscience des enjeux en matière de services rendus par la nature, de leur nécessaire préservation en tant que « ressource-support » des activités anthropiques.

⁹⁷ Un service écosystémique correspond à une relation entre les humains d'un côté et le monde naturel de l'autre. C'est une situation dont certains humains tirent profit d'une fonction écologique à des fins économiques (le plus souvent).

Pour résumer le discours de Mme. Rousseaux, elle considère qu'il faut qu'en tant qu'humains nous « ayons l'humilité de nous adapter aux évolutions inévitables des risques naturels liés au dérèglement climatique et de privilégier les solutions en coopération avec la nature plutôt que contre, ce pour la protection de tous et par tous ».

B. Le projet « Adapto » du Conservatoire du Littoral mise sur une gestion « souple » du trait de côte.

a) Présentation du projet Adapto sur le site naturel de la Baie d'Authie.



Dans les stratégies d'adaptation mises en avant par les services de l'Etat, le projet national « Adapto » du Conservatoire du Littoral a été lancé en 2015. Il vise une gestion souple du trait de côte et pour objectif « d'explorer sur les territoires littoraux naturels des solutions face à l'érosion et à la submersion marine dans le contexte d'accroissement du changement climatique »⁹⁸ sur dix sites pilotes. Pour ce faire, le Conservatoire du Littoral acquiert progressivement « les terrains dont la topographie offre une protection naturelle complémentaire au système d'endiguement défini dans le PAPI »⁹⁹. A l'échelle de chaque site pilote, « l'objectif est d'atteindre la mise en œuvre concrète d'un projet de territoire intégrant le rôle des écosystèmes naturels, avec l'adhésion la plus large des acteurs locaux » : l'idée ici

⁹⁸ « Adapto, un projet LIFE », fiche de présentation du projet en ligne : <https://www.lifeadapto.eu/adapto-un-projet-life.html>

⁹⁹ Fiche territoire pilote Adapto > Baie d'Authie. Disponible en ligne : <https://www.lifeadapto.eu/baie-d-authie.html>

est que pour que le projet fonctionne Arnault Graves parle d'une nécessaire coordination, une « approche partagée » de la gestion du trait de côte avec le réseau d'acteurs du territoire. Dans les Hauts-de-France, c'est le site de la Baie d'Authie¹⁰⁰ qui a été choisi pour expérimenter la « dépoldérisation »¹⁰¹. Les principaux défis à relever sur le site sont les suivants:

- ✚ « Cibler les aménagements indispensables à la sécurité des personnes et les localiser de façon efficace,
- ✚ Reconnecter certains polders avec l'estuaire pour mieux accompagner l'évolution du trait de côte,
- ✚ Concevoir les aménagements en prenant en compte leurs effets de façon globale afin que les protections instaurées à un endroit ne renforcent pas l'érosion ailleurs »¹⁰²

Si la rive sud connaît un ensablement exceptionnel et une accrétion (cf. partie « érosion/accrétion et recul/avancée du trait de côte), cette accumulation des sables et des sédiments provoque un déséquilibre, une dérive de l'estuaire à tel point que la rive Nord connaît un fort taux d'érosion du cordon dunaire qui fait craindre un franchissement par la mer en cas de tempête, notamment depuis la formation d'une première brèche en 2013 qui a provoqué une rapide érosion du trait de côte avec un recul de 90mètres mesuré sur trente mois (seulement). La Baie de l'Authie est ainsi un territoire sans cesse en mouvement, puisque des parties de la côte s'engraissent tandis que d'autres se creusent. En même temps que ces dynamiques naturelles agissent au gré des crues, des marées, du vent, l'estuaire fait l'objet de nombreux aménagements destinés à contenir la divagation de l'Authie et limiter l'érosion. Le Conservatoire du littoral s'est donc engagé à agir en faveur d'un « aménagement résilient » de la baie, ce qui passe en théorie par :

- ✚ La valorisation des dunes et marais (éléments naturels de protection) comme zones tampons devant les ouvrages artificiels comme les digues qui seront « repositionnées » afin de laisser une zone d'expansion de crue maritime plus large. L'idée est donc, selon Arnault Graves, président de la délégation Manche-

¹⁰⁰ La Baie d'Authie est un estuaire à la frontière entre les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

¹⁰¹ La dépoldérisation correspond à « l'aménagement humain inverse, qui vise à rouvrir le polder aux intrusions marines, à des fins de renaturation ou de restauration écologique » : Géoconfluences, Glossaire, « Polder, poldérisation, dépoldérisation », disponible en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/polder#:~:text=La%20d%C3%A9pold%C3%A9risation%20est%20l'am%C3%A9nagement,renaturation%20ou%20de%20restauration%20%C3%A9cologique.>

¹⁰² *Ibid* Fiche Territoires Pilotes du projet Adapto > Baie d'Authie.

Mer du Nord au Conservatoire, de commencer à entamer la libre-entrée de la mer en respectant l'augmentation du niveau de la mer (propos tirés de l'entretien).

- ✚ L'accroissement de la « qualité écologique de l'estuaire en concevant des zones de reposoir, de nidification et d'alimentation pour les oiseaux »,
- ✚ Enfin, prévoir un « schéma d'accueil global [...] pour développer l'éco-tourisme dans cet espace naturel préservé ». L'idée développée par Arnault Graves est que « plus on aura des sites ouverts au public sur le littoral et dans l'arrière-pays, et plus on réussira à réduire la pression sur les sites principaux, et si on suit cette logique l'idée est de tenter de réduire l'avancée des risques naturels sur le littoral » (propos tiré de l'entretien).

Dans les faits, quelles avancées ont été faites depuis le lancement du projet en 2015 ? Les objectifs opérationnels précités ont-ils été satisfaits ? Le site internet pour le projet Adapto sur la Baie d'Authie a créé une frise chronologique des avancées depuis 1258 à aujourd'hui. Depuis la création de digues pour gagner des terres cultivables sur la mer, un grand nombre de transformations de la baie ont eu lieu : depuis le développement du tourisme balnéaire à Berck et création des premiers ouvrages de protection, différents travaux de fixation et de renforcement du cordon dunaire par divers moyens (enrochement, plantation d'oyats, pose de ganivelles, d'épis), renaturation du polder... La dernière actualisation des avancées date de l'hiver 2018/2019, qui consistait en une seconde phase de rechargement en sable pour maintenir la dune et au lieudit du « bois de sapins » là où l'érosion est la plus marquée et pour colmater la brèche du Bois de Sapins.

Par ailleurs, ce projet Adapto se réalise également aujourd'hui dans un contexte où le diagnostic des ouvrages de protection en Baie d'Authie est mauvais puisque sur les différents ouvrages les études de dangers ont établi des « indices d'état mécaniques (IEM) » inquiétants : par exemple, on estime qu'au niveau du Bois de Sapins il y aura une disparition du cordon quasi-complète d'ici 50ans (pronostic 2019)¹⁰³.

b) Les contraintes administratives à la protection du site.

¹⁰³ Projet de système d'endiguement Authie Nord, déclaration d'intention. P.10. Disponible en ligne : https://www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/37518/238452/file/8411835_MOE_Authie_Declaration_intention_vf.pdf

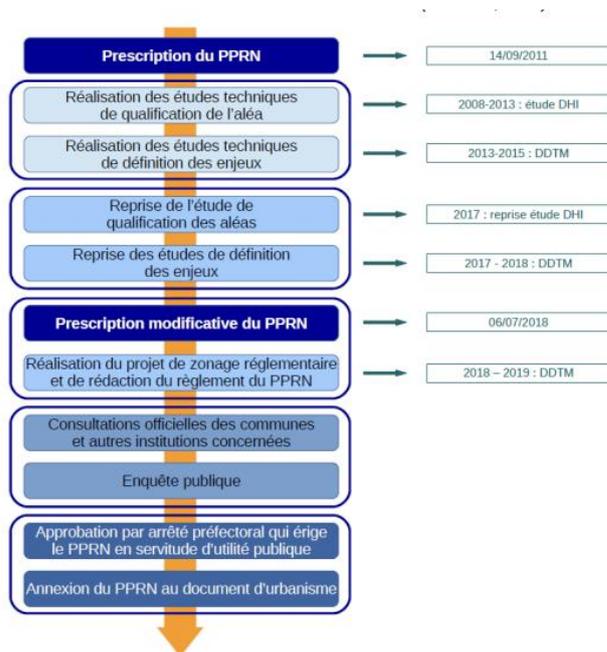
La brèche qui s'est formée en 2013 a été provoquée non seulement par la formation naturelle de cet élargissement, mais également par la lenteur des procédures administratives imposées par la législation pour la mise en place d'ouvrages de protection¹⁰⁴. [Ce dernier constat a été fait en 2017, et il semble qu'aujourd'hui les choses n'ont pas vraiment évolué puisque Mme Duffy, directrice « Développement Durable » au Grand Calais a également relevé le fait qu'en début 2022 la communauté d'agglomération a défini 3 systèmes d'endiguement sur le Calaisis, et que sur les trois systèmes, deux sont encore en procédure d'instruction avec les services de l'Etat puisqu'il existe toute une procédure administrative préalable pour régulariser les autorisations vis-à-vis des ouvrages, et que cette procédure prend du temps.]. Cela pose par ailleurs la question de la réelle volonté de l'Etat d'agir de manière anticipée pour éviter ce type de conséquences sur le littoral : pourquoi ne pas avoir agi par anticipation avant que la brèche se forme ? Cette question a d'autant plus de sens quand on connaît non seulement le caractère instable de la Baie d'Authie bien avant 2013, mais aussi les dangers et les risques encourus liés à l'entrée de la mer sur les terres. Or, le problème est que même si les aléas climatiques sont connus, ainsi que les risques qu'ils impliquent, il semble difficile de se « faire entendre par les autorités sur le caractère urgent de ce dernier risque indiscutable »¹⁰⁵.

Comment expliquer alors cet obstacle administratif ? Une partie du problème vient de la complexité, la lourdeur administrative liée à la lenteur des délais d'instruction, et la difficulté de mise en œuvre des programmes PAPI. Un document d'évaluation du dispositif des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et de l'efficacité de sa mise en œuvre a été publié en octobre 2019. Plusieurs constats quant à l'efficacité réelle des programmes sont exposés dans ce rapport, notamment le fait que les PAPI visent des objectifs trop ambitieux par rapport aux dispositifs et politiques existantes ; ou encore le fait qu'il y ait un décalage entre « la nécessité de tenir compte de nombreuses dispositions notamment d'ordre réglementaire, et d'autre part, les impératifs de réalisation des acteurs dans les territoires où règne parfois un certain sentiment d'urgence »¹⁰⁶. Finalement, on peut aussi dire la même chose pour la procédure de mise en œuvre d'un plan de prévention des risques littoraux :

¹⁰⁴ Association de défense contre la mer en Baie d'Authie – SOS Baie d'Authie, « La baie d'Authie, un cas d'école ou Chronique d'une catastrophe annoncée ? », Octobre 2017.

¹⁰⁵ *Op. cit.* p.7.

¹⁰⁶ Rapport CGEDD n° 012877-01, IGA n° 19053R, « Evaluation du dispositif des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de l'efficacité de sa mise en œuvre », établi par Christian BARTHOD (coordonnateur), Marie-Claire BOZONNET (CGEDD), François SCARBONCHI (IGA). Octobre 2019.



Source : Schéma d'avancement du PPRL, DDTM59, 2015.

C. L'hypothèse d'un éco-tourisme, un tourisme durable respectueux des environnements naturels.

Dans un article de 2021¹⁰⁷, Marie DELAPLACE, propose des solutions quant à l'adaptation du secteur du tourisme vis-à-vis des risques littoraux. Elle écrit dans un contexte où la pandémie de Coronavirus a largement touché le secteur du tourisme, faisant chuter les chiffres globaux. Toutefois, selon les affirmations, « la baisse de la fréquentation hôtelière, durant l'été 2020 par rapport à 2019 a été nettement moins forte sur le littoral et en milieu rural qu'en Ile-de-France ». De la même manière, sur le littoral des Hauts-de-France, une enquête réalisée par le comité régional du tourisme et des congrès, la fréquentation de touristes français a permis d'équilibrer l'absence de touristes étrangers ; donnant ainsi un résultat relativement positif et satisfaisant de la saison estivale. Ainsi, les locaux représentaient 39% de la clientèle pour l'été 2020. De fait avec la pandémie, la question des frontières, des pass sanitaires, des vaccins a compromis les départ à l'étranger et a favorisé les voyages internes. Marie Delaplace parle de la solution d'un tourisme « durable », formulation reprise du rapport Brundtland qui indique que le développement touristique « doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales », sans pour autant définir de moyen pour atteindre les

¹⁰⁷ Marie Delaplace, « Après la crise, un tourisme durable ? » *Alternatives économiques*, n°91, 2021, p. 8-22.

objectifs annoncés et sans faire une priorité de la question des transports pourtant centrale. ». Ce tourisme préconise par exemple le fait de faire des voyages plus longs et moins souvent ; de repenser les moyens de transports ; l'OCDE propose aussi de réduire la surfréquentation des sites fragiles du point de vue environnemental et/ou culturel, notamment avec l'instauration de quotas comme à Venise pendant le carnaval.

Par ailleurs, il y a eu un véritable tournant depuis le Covid et une évolution des attentes des visiteurs. En plus d'un besoin de rupture avec le quotidien, d'un ressourcement et d'un renforcement des liens ; le visiteur cherche désormais une forme de rassurance sanitaire, et de respect des environnements naturels et culturels. On part ainsi d'une presque-totale absence du risque dans le secteur du tourisme au développement d'une véritable « conscience écologique ». Ainsi, le dérèglement climatique et l'émergence de nouvelles maladies font prendre conscience de la fragilité de l'équilibre de la planète et l'émergence d'un développement nouveau de l'économie respectueuse de la nature reflète une nouvelle conscience écologique et modifie les modes de consommation des humains.

a) La qualification des sites naturels sous le label de Grands Sites de France : volonté préservation de l'attractivité naturelle conjuguée avec l'accueil raisonné de public étranger.

Dans les Hauts-de-France, à l'heure actuelle deux sites sont labélisés « Grands Sites de France », à savoir celui de la Baie de Somme et le site des Deux Caps. Le label Grand Sites de France est encadré par le Ministère de la Transition Ecologique. Selon l'article L 341-15-1 du Code de l'environnement, l'attribution du label « est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ». Globalement, il représente « la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de l'« esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site ».

Prenons l'exemple du Site des Deux Caps (Blanc Nez et Gris Nez) dans le Pas-de-Calais. Après sa première attribution en 2011, le renouvellement du label a été acté en mai 2018, et sera remis en jeu en 2024. Pour conserver sa place prestigieuse, le Grand Site mise sur des projets d'envergure comme la construction de belvédères, la rénovation du Fort d'Ambleteuse dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel du territoire, l'entretien et l'aménagement de la « véloroute maritime » qui représente un parcours de près de 1500 km à

vélo en partant de Bretagne pour arriver à Dunkerque. Le Grand Site des deux Caps est particulier non seulement de par sa biodiversité prospère qui regroupe une extrême variété d'oiseaux et de par la diversité de ses paysages (dunes, plages, falaises...) et en fait déjà un site inscrit au réseau Natura 2000. Il connaît de fait une forte attractivité touristique qui met à mal, pendant les saisons estivales, les espaces naturels. Au regard des menaces de dégradations liés à la surfréquentation des sites (dégradation de la qualité de vie des résidents permanents, dégradation de la qualité de visite, dégradation des milieux naturels et des paysages), une « Opération Grand Site » a été lancée pour préserver le patrimoine naturel du territoire et vise quatre grands objectifs : 1- « Restaurer et assurer de manière pérenne la qualité paysagère du site, 2- apporter des solutions concrètes en termes d'aménagement et de fonctionnement, 3- déterminer une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable, 4- Permettre que les mesures adoptées favorisent le développement des communes du sites »¹⁰⁸. Pour remplir à bien ces objectifs, des priorités d'action sont données par secteurs (sachant que le site recouvre 8 communes), comme la création de nouveaux parkings et d'une aire d'accueil à proximité du Site – l'idée ici est soutenue par ailleurs par l'action de la délégation Manche-Mer du Nord du Conservatoire du Littoral qui agit pour de désengorgement du site en fermant et relocalisant des parkings automobiles à des fins de diminution de la pollution sur le site également - , des actions de restauration des espaces dégradés à travers par exemple des opérations de nettoyage, en termes de réaménagement du site on trouve également comme programme d'action la création de nouveaux chemins/sentiers de randonnée afin d'éviter l'accumulation d'une masse de personnes sur les principaux sites.

b) Des attentes nouvelles de la part des visiteurs : le développement d'une conscience écologique et d'un besoin de reconnexion avec la nature.

Jean-Philippe Gold, président du Comité Régional du Tourisme, définit le tourisme durable comme « un tourisme qui concilie intérêts des visiteurs et développement de la qualité de vie des habitants. On a trop longtemps laissé de côté cet aspect pour se focaliser uniquement sur l'attrait des touristes. Il est essentiel de remettre les habitants du territoire au cœur du développement touristique et engager un processus de gouvernance partagée, dans lequel ils ont leur rôle à jouer »¹⁰⁹. De la même manière, dans son intervention dans le cadre

¹⁰⁸ Département du Pas-de-Calais, « Structure du projet Opération Grand Site ».

¹⁰⁹ Interview de Jean-Philippe GOLD à l'occasion du colloque « Tourisme et Carbone », 8 octobre 2010, Saint-Valéry-sur-Somme.

du colloque « Développement économique et attractivité du littoral des Hauts-de-France », Mr Gold évoque un changement des attentes des visiteurs. La pandémie a favorisé le souhait d'un retour à la nature, le développement d'une conscience écologique. Les visiteurs ne sont plus dans la logique de suivre le tourisme de masse, mais il faut désormais aller vers une segmentation du marché touristique. Le secteur du tourisme ne cherche ainsi plus à aller dans la quantité mais dans la qualité, du vendre plus au service mieux. En matière d'économie touristique du littoral, l'enjeu est de passer d'une offre standardisée à des services beaucoup plus personnalisés, en réponse à des attentes personnalisées, définies. En ce contexte, le tourisme s'inscrit désormais dans une économie des environnements. L'enjeu est de garantir ce besoin actuel d'harmonie avec la nature à travers la valorisation d'activités en lien avec la forêt, l'itinérance, les visites du patrimoine, les visites de parcs et jardins, etc. En conclusion, pour Mr Gold l'enjeu est de pouvoir élargir la représentation mentale du littoral grâce à une nouvelle offre, en connexion avec la nature.

Conclusion

L'étude réalisée dans le cadre de ce mémoire de recherche, à partir principalement d'entretiens semi-directif et d'étude de rapports et d'archives, a permis de faire l'état des lieux de la gouvernance multiniveaux des risques naturels littoraux sur le territoire des Hauts-de-France. Dans ce développement, il s'agissait de comprendre la prise en compte des conséquences du dérèglement climatique, caractérisés par les aléas naturels tels que la submersion marine et l'érosion côtière, dans les politiques d'aménagement du territoire. Par ailleurs, une partie de l'enjeu était de faire le lien avec l'attractivité du territoire, analysée à travers la problématique du développement touristique du littoral.

Ainsi, il résulte de cette enquête que si les acteurs du territoire, que ce soit l'Etat, ses services déconcentrés, ou encore les élus prennent bien en compte la gestion des risques naturels dans leurs politiques grâce notamment au cadre réglementaire donné par les documents stratégiques et opérationnels, il semble parfois que la mise en œuvre sur le terrain est parfois freinée par un manque de cohérence entre les objectifs définis à différentes échelles, un manque de cohérence entre les textes de loi (code de l'urbanisme, loi littoral...), un transfert de compétence GEMAPI aux collectivités territoriales qui n'est pas toujours efficace. On peut toutefois constater le point important que la problématique des risques est bien inscrite dans le droit et fait désormais partie intégrante de toutes décisions d'aménagement sur le territoire. Les acteurs du territoire disposent d'une variété d'outils leur

permettant de développer une économie bleue durable, résiliente, et ce tout en protégeant le littoral et les populations face aux risques de plus en plus importants de submersion marine. Par ailleurs, si au départ de cette analyse une des hypothèses était que le repli stratégique vers l'arrière-littoral n'était pas encore vraiment pensée, il s'avère que de réelles solutions sont en train d'être développées dans le droit pour permettre un déplacement des biens, des personnes et des activités en cas d'urgence.

D'un point de vue du secteur touristique, si on parlait d'une quasi-absence de la culture du risque des acteurs, notamment sous réserve du fait que tant qu'il y aura des consommateurs (visiteurs, touristes), il n'y a pas de raison de ne pas faire perdurer l'économie, il y a une réelle prise de conscience écologique qui s'est opérée depuis la pandémie de Covid-19 : l'heure est désormais à la recherche de qualité d'accueil plutôt qu'à la quantité, ce qui se traduit par exemple par la volonté du Grand Site des Deux Caps (62) d'entretenir les chemins de randonnée, de restaurer les monuments historiques pour préserver la qualité du patrimoine culturel du territoire, tout en préservant l'attractivité naturelle du paysage.

Bibliographie

Ouvrages

- Rodolphe CHRISTIN, *Manuel de l'antitourisme*, Ecosociété, Montréal, août 2017.

Articles académiques

- Sébastien CONDES, « Les incidences du tourisme sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n°178, 2004, p. 269 à 291.
- Ghislain DUBOIS, Jean-Paul CERON, « Le tourisme dans l'outre-mer français face à la contrainte carbone », *Mondes en développement*, n°157, 2012
- Marie DELAPLACE, « Après la crise, un tourisme durable ? », *Alternatives économiques*, n°91, 2021
- Serge LATOUCHE, *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte, 1989.
- Bernard CHARBEAUNNEAU, *Le jardin de Babylone*, Editions de l'encyclopédie des nuisances, Paris, Gallimard, 1969.
- Adrien Fauve, "Auriez-vous dit "littoralisation" ?", *Nouvelle Europe* [en ligne], Jeudi 31 janvier 2008.
- Bernard Drobenko, Rachid Amara, Arnaud Hequette, Vincent Herbert. *Gouvernance des risques littoraux en Nord-Pas-de-Calais. Prévention des inondations dans le Nord Pas de Calais*, Campus de la mer, Juin 2014, Boulogne sur mer, France

- Romano Wyss, « Coopération pour l'adaptation climatique dans le tourisme », *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine*, 2013
- Rulleau, B., Rey-Valette, H., Flanquart, H., Hellequin, A. P., & Meur-Férec, C. (2015). Perception des risques de submersion marine et capacité d'adaptation des populations littorales. *Vertigo*, Hors-série 21. <https://doi.org/10.4000/vertigo.15811>
- Tristan LOLUM, « Derrière la plage, les plantations. Touristification du littoral et recomposition des élites dans le Nordeste brésilien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, n°XX, 2017.
- Bernard Drobenko, Rachid Amara, Arnaud Hequette, Vincent Herbert. Gouvernance des risques littoraux en Nord-Pas-de-Calais. Prévention des inondations dans le Nord Pas de Calais, Campus de la mer, Jun 2014, Boulogne sur mer, France.
- Aurélie Arnaud, Geneviève Faure-Vassal. Conjuguer risque et tourisme sur des territoires littoraux. Points de vue des communes de Lacanau et de Biarritz. [Rapport de recherche] Aix-Marseille Université; Laboratoire Interdisciplinaire Environnement et Urbanisme (LIEU); CEREMA. 2017
- Camille Mazé-Lambrechts, Didier Vye, « Littoral », *Dictionnaire des politiques territoriales*.
- Emeline Hatt, Vincent Vlès, Jérôme Piriou, Aurélie Arnaud, Ludovic Falaix, et al.. Valorisation touristique des territoires littoraux : quelles représentations territoriales pour quelle gouvernance environnementale ? . [Rapport de recherche] Fondation de France; Aix-Marseille Université (AMU) - LIEU. 2018.
- Nicolas Boillet, « La gouvernance du littoral », *Revue juridique de l'environnement*, 2012
- J.C. Post et CG. Lundin, « Guidelines for integrated coastal management environmentally sustainable », *Development studies and monograph series*, n° 9 World Bank, Washington, 1996
- Didier Le MORVAN, « La dimension européenne de la problématique littorale. L'exemple de la gestion des risques côtiers », *revue juridique de l'environnement*, n°spécial, 2012
- Jill Madelenat, « L'adaptation au changement climatique sur le littoral », Note de *La Fabrique Ecologique*, juillet 2019.

🌈 Articles de presse / sites de journaux.

- Painset, P. C, « Tourisme dans les Hauts-de-France, comme une envie de Côte d'Opale. . . », 11 mai 2020, *La Voix du Nord*.
- « Le tourisme mondial consolide sa croissance en 2019 », 20 janvier 2020, *UNWTO*.
- Déclaration officielle « M. Zurab Pololikashvili est le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme », *UNWTO*.
- *La Gazette des Communes*
- Héloïse Leussier, « Montée des eaux en France : les prévisions alarmantes des scientifiques », *Reporterre*, 9 juin 2021.
- Article ville de Dunkerque, « Risques naturels » : <https://www.ville-dunkerque.fr/vie-quotidienne/prevention-securite/prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/risques-naturels>
- Georisques, fiche thématique « Inondations » <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/inondations/les-inondations-par-submersion-marine>
- Patricia Noël, « Wimereux : après l'éboulement, il faut sécuriser le sentier de la Baie Saint-Jean », *La voix du Nord*, 13 avril 2022.

- <https://www.lavoixdunord.fr/1166220/article/2022-04-13/wimereux-spectaculaire-eboulement-de-falaise-dans-le-secteur-de-la-pointe-aux>
- Isabelle Boidanghein, « Pas-de-Calais : à Wissant, des maisons menacées par l'érosion de la dune », 14 août 2021, *Le Parisien*. <https://www.leparisien.fr/environnement/pas-de-calais-a-wissant-des-maisons-menacees-par-lerosion-de-la-dune-14-08-2021-FOH74MQBD5BQ5A2FDGQYPVFQE4.php>.
 - Heloise Leussier, « Montée des eaux en France : les prévisions alarmantes des scientifiques », *Reporterre*, 9 juin 2021. <https://reporterre.net/Montee-des-eaux-en-France-les-previsions-alarmanantes-des-scientifiques>
 - Marie Jourdin, « Sécheresse : seules 11 communes reconnues en état de catastrophe naturelle », *Journal de Montreuil*, 26/10/2020.
 - Zignani, G. (2018, 15 mai). La compétence Gemapi intègre-t-elle la gestion de tous les ouvrages de défense contre la mer ? *La Gazette des Communes*
 - France Dignes, « Le recul du trait de côte : les nouvelles dispositions pour les communes du littoral », 11 avril 2022.
 - Blog loi littoral, « La construction juridique du littoral (6) : la directive d'aménagement national du 25 août 1979 ». En ligne : <https://lgp-avocats-blog.fr/2020/09/16/la-construction-juridique-du-littoral-6-la-directive-damenagement-national-du-25-aout-1979/#:~:text=La%20C2%AB%20directive%20d'Ornano%20C2%BB,d'urbanisme%20sp%C3%A9cifiques%20au%20littoral>
 - Association de défense contre la mer en Baie d'Authie – SOS Baie d'Authie, « La baie d'Authie, un cas d'école ou Chronique d'une catastrophe annoncée ? », Octobre 2017.
 - Interview de Jean-Philippe GOLD à l'occasion du colloque « Tourisme et Carbone », 8 octobre 2010, Saint-Valéry-sur-Somme.

✚ Rapports/documents et articles scientifiques/archives/sites officiels... (sources primaires)

- « Our Common Future », Rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987
- Site de la « Mission Attractivité des Hauts-de-France », Comité Régional du Tourisme et des congrès
- Marie Hélène Ruz, Caroline Rufin-Soler, Anne-Peggy Hellequin, Arnaud Hequette, Philippe Deboudt, Olivier Cohen, Vincent Herbert, « Quel littoral dans cinquante ans ? COSACO : Co-construction de Stratégies d'Adaptation au changement climatique en Côte d'Opale ». [Rapport de recherche], Université du Littoral Côte d'Opale; Université de Lille, 2018 ; Cnrs. 2021
- Site du Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France, <https://www.ronlp.fr>
- Site officiel <https://www.nord.gouv.fr>
- Glossaire DDTM62, avril 2015. https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/16445/111042/file/Annexe3_Glossaire.pdf
- SOeS, Agence française pour la Biodiversité, Ifremer et Cerema (DTER Méditerranée et DTER Normandie Centre) « Les données clés de la mer et du littoral. Synthèse des fiches thématiques de l'Observatoire », 04/2017. Cf. Thème 7 : « Risques et changement climatique ».
- DREAL Hauts-de-France, « Submersion marine – définitions essentielles », 17 avril 2015. <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Submersion-marine-Definitions-essentielles>
- Les services de l'Etat dans le Pas-de-Calais, Politiques publiques, « Etude de vulnérabilité au risque de submersion marine ». <https://www.pas-de->

- calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Les-etudes/Etude-de-vulnerabilite-au-risque-de-submersion-marine
- Carte de submersion marine : <https://coastal.climatecentral.org/>
 - Etude de danger de la Digue de Sangatte, version n°2, novembre 2013. http://sangatte.bleriot.free.fr/Dossiers/Rapport_EDD_Sangatte_finalV2.pdf
 - Préfecture du Nord, fiche « Le risque retrait-gonflement des argiles », 25 janvier 2021.
 - Géorisques, « Retrait-gonflement des argiles. S’informer pour mieux se protéger ». <https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>
 - Bulteau T, Garcin M, avec la participation d’Oliveros C, Lenôtre N (2011). « Synthèse des travaux menés sur l’observation de l’évolution du trait de côte ». <https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-59396-FR.pdf>
 - Planches du suivi du trait de côte : https://geolittoral.din.developpement-durable.gouv.fr/telechargement/indicateur_erosion/cartes_pdf/Indicateur_national_erosion-Hauts_de_France-oct_2015.pdf
 - Carte suivi du trait de côte CEREMA : <https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=9dc4baf701d34b26a2f87e6e1e948887>
 - Ministère de la Transition écologique, note méthodologique « Cartographie de l’exposition des maisons individuelles au retrait-gonflement des argiles », Juin 2021.
 - DREAL Nord Pas de Calais, « des mouvements de terrain affectant l’ensemble du territoire », <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Des-mouvements-de-terrain-affectant-l-ensemble-du-territoire-#carte>
 - DIRECTIVE 2008/56/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 juin 2008 établissant un cadre d’action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»)
 - Loi 219-2 du Code de l’Environnement
 - Communiqué de presse de la Préfecture de la Région Hauts-de-France, fait à Lille le 14/05/21, https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/69498/451975/file/200514_cp_r_GIP%20observatio n%20littoral%20Normandie%20Hauts-de-France.pdf
 - Stratégie d’intervention 2015-2050 Nord Pas de Calais Picardie. <https://www.conservatoire-du-littoral.fr/101-delagation-de-rivages-manche-mer-du-nord.htm>
 - « Contrat d’objectifs et de performance entre l’Etat et le Conservatoire du Littoral 2021 – 2025 », Paris, 15 juin 2021
 - « contrat d’objectifs et de performance Etat-Cerema 2021-2024 »
 - <https://www.nord.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services-de-l-Etat/Services-departementaux-de-l-Etat/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM>
 - Annuaire des partenaires de la DREAL
 - Article L562-1 Chapitre II : « Plans de prévention des risques naturels prévisibles »
 - Code de l’environnement, code de l’urbanisme
 - 1°, 2°, 5° et 8° du I de l’article L211-7 du code de l’environnement
 - Centre Européen de Prévention du Risque d’Inondation, « suivi de la directive inondation ». En ligne : <https://www.cepri.net/directive-inondation.html>
 - Plan d’action pour le milieu marin, <https://dcsmm.milieu marinfrance.fr/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Cycle-2-2018-2024>

- Stratégie de façade maritime, Document stratégique de la façade Manche Est-Mer du Nord. En ligne : https://geolittoral.din.developpement-durable.gouv.fr/telechargement/dsf/docs_2019_adoptes/sfm_memn_synthese.pdf
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, « SRADDET : un schéma stratégique, prescriptif et intégrateur pour les régions », 6 octobre 2021. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/sraddet-schema-strategique-prescriptif-et-integrateur-regions>
- Direction générale de la mer et des transports, circulaire du 20 juillet 2006 relative à la protection de l'environnement et du littoral. Version en ligne : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0019239/A0160040.pdf>
- *La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)*. (s. d.). DREAL Normandie. <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-competence-gestion-des-milieux-aquatiques-et-r594.html>
- Ministère de la transition écologique et solidaire, « Stratégie nationale pour la mer et le littoral », Décret 2017-222 du 23 février 2017
- « Adapto, un projet LIFE », fiche de présentation du projet en ligne : <https://www.lifeadapto.eu/adapto-un-projet-life.html>
- Géoconfluences, Glossaire, « Polder, poldérisation, dépoldérisation », disponible en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/polder#:~:text=La%20d%C3%A9pold%C3%A9risation%20est%20l'am%C3%A9nagement,renaturation%20ou%20de%20restauration%20%C3%A9cologique.>
- Projet de système d'endiguement Authie Nord, déclaration d'intention. P.10. Disponible en ligne : https://www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/37518/238452/file/8411835_MOE_Authie_Declaration_intention_vf.pdf
- Rapport CGEDD n° 012877-01, IGA n° 19053R, « Evaluation du dispositif des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de l'efficacité de sa mise en œuvre », établi par Christian BARTHOD (coordonnateur), Marie-Claire BOZONNET (CGEDD), François SCARBONCHI (IGA). Octobre 2019.
- Département du Pas-de-Calais, « Structure du projet Opération Grand Site ».
-

 Autre : sitographie.

- <https://2040.hautsdefrance.fr/wp-content/uploads/2020/10/Rep%C3%A8res-HDF-n%C2%B023-Le-littoral-des-Hauts-de-France.pdf>
- <https://www.dynalit.fr/>
- <https://pole-lagunes.org/apports-du-programme-liteau-a-la-gestion-durable-de-la-mer-et-du-littoral-projets-de-recherche-2004-2012/>
- https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/polder.php4
- <https://www.geosoc.fr/metiers-formations/domaines-d-activites/environnement-patrimoine/pour-en-savoir-plus/le-littoral/248-le-programme-liteau/file.html>
- <https://www.cepri.net/gemapi.html>
- <https://dcsmm.milieu-marine-france.fr/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Cycle-2-2018-2024>

Annexes

I. Grille d'entretien.

Thèmes et questions de recherche.	Questions pratiques, relances.
Introduction de l'enquête.	
- Présentation personnelle	Je suis Alice Labenne, actuellement en première année de Master de Sciences Politiques à l'Université de Lille.
- Thème de la recherche	Comme nous en avons discuté par mail, pour mon projet de recherche universitaire, je m'intéresse aux stratégies d'adaptation des acteurs locaux vis-à-vis des risques naturels sur le littoral des Hauts-de-France dans un contexte d'urgence écologique. Par acteurs locaux, j'entends aussi bien des élus du territoire, que des organisations de protection du littoral comme le Conservatoire, ou encore les acteurs de l'attractivité du territoire, et par là j'entends les structures touristiques notamment.
- Enregistreur	Avant de commencer l'entretien, j'aimerais vous demander s'il est possible que j'enregistre notre conversation ? Rien ne sera publié et cet enregistrement servira uniquement à des fins d'analyse personnelle pour ma recherche. Également, j'aurais aimé savoir si vous souhaitez être anonymisé dans mon devoir final ou s'il est possible que je cite votre nom.
- Présentation de l'enquêté	Vous êtes actuellement [FONCTION], pouvez-vous commencer par m'expliquer : <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de travailler [ORGANISATION] après avoir ? Qu'est-ce qui vous a amené à travailler sur ce territoire en particulier ? - En quoi consiste concrètement votre travail au sein [ORGANISATION], ou autrement dit quelles sont vos missions en tant que [STATUT] au quotidien ?
1/ Présentation des engagements de [Organisation]	
Quelles sont les logiques d'intervention de [Organisation] pour la préservation du littoral ? On parle de plus en plus dans les documents stratégiques de « développement durable des territoires ». Qu'est-ce que cela implique ? Comment conjuguer développement économique, touristique, etc. et préservation des littoraux dans un contexte d'accroissement des signes de risques naturels ?	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis quand et comment est prise en compte la question des risques naturels dans [ORGANISATION] ? - Et quelles sont les actions ou interventions concrètes sur le terrain pour préserver les espaces naturels au regard de ces risques naturels ? - Comment envisagez-vous ce « développement durable » ? Autrement dit, comment ce développement durable se concrétise-t-il sur le littoral ? - Quelles sont selon vous les conditions pour une durabilité du territoire dans un contexte d'urgence écologique ?
2/ Domaine de compétence et partenariats stratégiques.	

<p>Quelles sont les modalités légales d'actions pour le Conservatoire du littoral ?</p> <p>Qui permet l'action [organisation], et par qui est-il appuyé au niveau institutionnel ?</p> <p>Quels sont les freins à l'action de [organisation] sur le territoire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les partenariats institutionnels qui vous permettent d'agir sur la totalité du territoire? - Comment ces collaborations se présentent-elles ? Est-ce qu'il y a des colloques, des réunions avec des élus particuliers par exemple pour parler de stratégies d'intervention sur des zones particulières ? - A l'échelle institutionnelle, pouvez-vous expliquer comment sont discutés les enjeux de risques naturels avec les différentes collectivités avec qui vous collaborez (Région, département, communautés de communes, communes) ? Qui a la priorité d'action sur le terrain ? Pour prendre un exemple, est-ce qu'il y a une stratégie d'action particulière collective quant à la gestion du trait de côte ? - Qui, au final, prend la décision d'agir ou de ne pas agir ? Comment les travaux à réaliser sont-ils financés ? - Existe-t-il des freins à la protection de certains sites à cause des partenariats ? Par exemple, avez-vous été confronté à des situations où vous deviez travailler avec des acteurs du développement économique du territoire avec qui il a été difficile de négocier la transformation de certaines activités à des fins de protection environnementale ? <p>Pour faire le lien avec la prochaine partie de l'entretien, j'aimerais parler du développement touristique sur le littoral. En effet, on constate une hausse de la population touristique dans les Hauts-de-France, et notamment des visiteurs étrangers d'Europe du Nord et des îles Britanniques, selon vos chiffres dans le document de la Stratégie 2015-2050, on parle de 2 millions de visiteurs annuels sur le site des deux Caps, 2 millions de visiteurs en Baie de Somme, plus de 500 000 visiteurs dans la Baie d'Authie, entre autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au regard de cette occupation importante, et prenant en compte l'impact du développement touristique sur les espaces naturels, j'aimerais savoir si dans votre travail vous êtes amené à travailler en partenariat avec les structures d'accueil de public / des acteurs du tourisme sur le littoral ? Si oui, lesquelles et comment se concrétise ce partenariat ? Projets en commun ? Quels intérêts priment ?
<p>3/ Prise en compte du lien entre accueil de public (tourisme) et préservation des espaces ?</p>	
<p>La prise en compte des enjeux écologiques d'accueil de public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelles mesures peut-on conjuguer ou non accueil de public en masse et protection du littoral ? Est-ce que c'est quelque chose d'envisageable, de possible ? Si oui, concrètement, quelle est selon vous la meilleure manière d'y parvenir ? - L'hypothèse d'un « écotourisme » est de plus en plus discutée. Pouvez-vous m'expliquer plus en détail ce que cela signifie pour vous ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les stratégies d'adaptation de [organisation] à la fois au besoin de développer le territoire sur le plan économique (qui inclut le tourisme) et à la fois au besoin de protéger de plus en plus de sites naturels à risque ? - J'aimerais votre avis personnel sur cette question, le tourisme peut-il selon vous constituer un frein à la protection des sites, et ainsi encourager une accentuation des risques littoraux ?
Clôture	(Bien vérifier si j'ai récolté toutes les infos concernant mon enquête au début de l'entretien)
Documents ?	- Pour terminer, est-ce qu'il y aurait des documents, des archives internes au Conservatoire que vous pourriez me conseiller de consulter pour approfondir sur le sujet ? Par exemple des rapports de réunions avec vos collaborateurs, des plans d'interventions sur une zone sensible aux risques littoraux qui pourraient m'être utiles, des plans d'adaptation aux risques qui ont été pensés pour des travaux mais qui n'ont pas pu être menés à leur terme ?
Autres interlocuteurs.	- De la même manière, pouvez-vous me conseiller le contact de certains de vos collègues ou des personnes avec qui vous collaborez afin d'approfondir mon travail, mais également avoir une diversité de points de vue sur le sujet ?
Remerciement.	- Pour ma part, j'ai posé toutes les questions que j'avais préparé, vous avez répondu de manière très détaillée à tous mes questionnements et je vous remercie beaucoup pour cela. Je vous remercie également d'avoir accepté cet entretien et de m'avoir accordé de votre temps. Avez-vous vous-même des questions à me poser en particulier sur ce travail ?

II. Liste des personnes contactées

Nom / fonction.	Dates de contacts	Motif du refus ou date d'entretien.
Comité Régional du Tourisme et des Congrès	Contact le 1//03/22 (mail)	« Nous n'avons pas de 'volet' spécifique lié à la question des risques naturels concernant l'aménagement et la promotion du territoire ; et aucune donnée relative à ce sujet ».
Direction départementale des territoires et de la Mer du Nord (DDTM Nord) <ul style="list-style-type: none"> - Philippe Masset, chargé de Mission Mer et Littoral. - Laurent Laturelle, service « Environnement », mission « gestion des risques ». - Jean-Yves Gagneux, service « Environnement », mission « Police des Eaux et des Risques 	Contact le 5/03/22 (mail) Relance le 16/05/22 Relance le 1/04/22 par téléphone. Relance le 10/04/22 par mail.	Aucune réponse aux deux premiers mails à l'adresse « ddtm@nord.gouv.fr ». J'ai pu trouver dans l'organigramme de la DDTM en ligne les numéros de téléphone des acteurs spécialisés dans mon sujet (cités en première colonne). Après contact de chacun par téléphone j'ai soit eu des refus pour le motif suivant « Ne pense pas être la personne appropriée pour répondre à vos questions, essayez à tel autre service ». Et les autres n'ont pas pu donner suite à ma demande d'entretien par manque de temps, et m'ont demandé de les recontacter « plus tard » mais je n'ai pas eu de réponse depuis mes dernières relances par mail.

<p>Littoraux ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alexis Drapier, service « environnement », mission « développement durable des territoires ». 		
<p>Conservatoire du littoral.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arnault Graves, président de la délégation « Manche-Mer du Nord ». 	<p>Contact le 07/03/22 (mail) Relance le 28/03/22 (mail) Réponse le 29/03/22 (mail).</p>	<p>Date d'entretien : 05/04/22 (présentiel)</p>
<p>Mairie de Calais.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Natacha Bouchart, maire de Calais. - Céline Duffy, directrice Développement Durable pour la communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers. 	<p>Contact à Mme Bouchart le 07/03/22 (mail). Puis relance le 28/03/22 (mail). Puis réponse de Mme Duffy le 29/03/22 (téléphone).</p>	<p>Date d'entretien avec Madame Duffy : 19/01/22 (visioconférence via ZOOM)</p>
<p>Mairie de Calais.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pestre Pascal, Adjoint « Attractivité, Culture, Tourisme ». - Philippe Mignonet, Adjoint « Sécurité et Environnement ». 	<p>Contact le 10/03/22 (mail). Réponse le 30/03/22 (mail).</p> <p>Contact le 10/03/22 (mail). Relance le 30/03/22 (mail). Aucune réponse.</p>	<p>Motif du refus P. Pestre : « Je ne pense malheureusement pas être le bon interlocuteur car l'adjoint au Maire que je suis ne réalise ni travaux d'investissement, ni construction, ni aménagement sur le territoire de la Ville de Calais. Je m'occupe de l'attractivité du territoire en termes d'actions événementielles, d'action culturelle ou de promotion touristique et dans aucune de ces compétences nous n'avons à prendre en compte le phénomène de risque naturel dont la thématique échoue plutôt à mon collègue Philippe Mignonet, adjoint en charge de l'environnement et de la sécurité. Je ne pense pas pouvoir vous être d'une grande utilité. »</p>
<p>Département du Pas de Calais.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sandrine Drajkowki, directrice « Mission Attractivité des Territoires » pour la « Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement » au département. 	<p>Contact le 10/03/22 (mail) Relance le 30/03/22 (mail) Relance le 4/04/22 (mail) Relance le 20/04/22 (mail)</p>	<p>Réponse le 05/04/22 : « Merci de votre intérêt pour les question de préservation des paysages et du littoral du Pas-de-Calais. Je cherche des interlocuteurs qui pourraient être plus pertinents que moi pour votre mémoire, je reviens vers vous rapidement ».</p> <p>Aucune réponse depuis la dernière relance.</p>
<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel au secrétariat de Lille, 	<p>Contact le 11/03 (téléphone) Puis contact de Mme Rousseaux par mail le</p>	<p>Date d'entretien : 16/05/22.</p>

<p>puis redirigée vers le secrétariat d'Amiens,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Et enfin dirigée vers Marie-Pierre Rousseaux, responsable de mission « Littoral et Façade Maritime ». 	<p>11/03 après obtention de son contact. Relance le 30/03/22 (mail). Relance le 25/04/22 (mail). Réponse le 10/05/22.</p>	
---	---	--

III. Fiche enquêté 1 : Arnault Graves

Selon le site du FEMISE, Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Economiques, Arnault Graves **est conseiller principal pour le climat du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée** (appuyé par le ministère français de la Transition écologique et solidaire) depuis octobre 2017¹¹⁰. Il a quitté ce poste en septembre 2021 pour **travailler en tant que président de la délégation Manche Mer du Nord au Conservatoire du littoral** basé à Wimereux.

Il est titulaire d'un diplôme **d'ingénieur en environnement et travaux publics de l'Ecole nationale des travaux publics** (France), avec une promotion au grade supérieur d'ingénieur en chef. Il a développé une **forte expertise dans plusieurs secteurs de la politique climatique**.

Avant de rejoindre le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, **il a été officier supérieur et chef de l'équipe Energie Climat – Bâtiments durables au Centre Nationale d'études sur les risques, la mobilité et l'aménagement du territoire (CEREMA)** entre 2012 et 2017.

Il a également été **conseiller municipal adjoint pour le développement durable, l'industrie et les transports** au service économique régional de l'Ambassade de France à Moscou entre 2009 et 2012.

Auparavant, il a aussi travaillé comme **directeur de projet pour le secteur privé**, et a occupé différents postes de haut fonctionnaire dans l'administration publique française, en France et à l'étranger.

¹¹⁰ <https://www.femise.org/non-classe/arnault-graves/>

- A noter que Mr. Graves n'a pas souhaité être enregistré lors de notre entretien, mais n'a pas fait part du souhait d'être anonymisé.

IV. Fiche enquêté 2 : Céline Duffy

Céline Duffy est directrice Environnement/directrice « Développement Durable » pour la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers. Principalement, ses missions recouvrent la défense du droit de la mer, l'exercice de la compétence GEMAPI en la matière, le suivi des risques, la qualité de l'air, le plan climat, l'évaluation du milieu naturel, etc.

- Madame Duffy n'a pas demandé à être anonymisée mais je n'ai pas pu enregistrer l'entretien à cause de problèmes techniques rencontrés sur la plateforme Zoom, je n'ai donc pas fait de retranscription rédigée de l'entretien, raison pour laquelle il a par ailleurs fallu que nous nous entretenions à plusieurs reprises pour des éclaircissements sur certains points évoqués.

V. Fiche enquêté 3 : Marie-Pierre Rousseaux

Marie-Pierre Rousseaux est responsable de la mission « Littoral et Façade Maritime » à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France. Elle a une formation technique puisqu'elle a passé le diplôme d' « Ingénieur de l'industrie et des lignes ». Elle a parcouru les différents postes proposés par cette formation (domaine de l'industrie en faisant de l'instruction ou du contrôle, et notamment dans le sujet de planification en termes d'air (avec les plans de protection de l'atmosphère), la planification des déchets (économie circulaire), dans le domaine de la planification des matériaux (carrières, utilisation des matériaux, comment recycler, etc.)). Ses missions sont les suivantes :

- Assurer un lien entre les politiques portées par les services thématiques métiers de la DREAL et mener un approche territoriale transversale sur le littoral ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents de portée stratégique concernant la mer et le littoral et aux réflexions prospectives sur l'évolution du littoral ;
- Coordonner la construction d'une position DREAL sur les principaux thèmes mis en avant par la stratégie nationale mer et littoral ;

- Et faire valoir localement les politiques portées par la DREAL et faciliter leur prise en compte dans un climat de concertation en amont des procédures réglementaires.

- ➔ Si Mme Rousseau n'a exprimé aucune réticence à ce que je cite son nom et à ce que j'enregistre notre entretien, je n'ai cependant pas souhaité faire apparaître la retranscription de notre entrevue dans cette annexe mais la plupart des informations récoltées en entretien figurent dans le développement de ce mémoire.